

BRESSE LOUHANNAISE INTERCOM'

PROJET EDUCATIF Accueils de loisirs

2020-2023

Le projet éducatif a été établi avec les élus référents et l'équipe du service enfance jeunesse de Bresse Louhannaise Intercom'.

L'organisateur se porte garant du projet éducatif.

Ce document est la base de référence des projets pédagogiques des directeurs des structures ALSH de la communauté de communes.

SOMMAIRE

PROJET EDUCATIF accueil de loisirs	p 3
I Présentation de Bresse Louhannaise Intercom'	p 3
1 la situation géographique	p 3
2 le projet territorial	p 3
3 la population	p 4
II Vocation de Bresse Louhannaise Intercom'	p 6
1. Les objectifs éducatifs	p 7
III Les modalités de fonctionnement des accueils	p 9
1 Les modalités tarifaires.....	p 9
2 Des outils d'information et de relations avec les familles.....	p 9
3 Le partenariat	p 9
4 Les modalités d'accueil des enfants porteurs de handicap	p 10
5 Les modalités d'organisation des mini-séjours	p 10
6 Les modalités d'évaluation	p 11
7 La communication	p 13
PROJET PEDAGOGIQUE ALSH 3/17 ans Champagnat et Varennes st Sauveur	p 14
PROJET PEDAGOGIQUE ALSH 4/11 ans Montret	p 57
PROJET PEDAGOGIQUE ALSH 12/17 ans Montret	p 79
PROJET PEDAGOGIQUE ASLH des mercredis après-midi Montret	p 86
ANNEXE Tarifs	p 92
1 les tarifs de l'accueil de loisirs 3/11 et 12/13 ans	p 92
2 les tarifs de l'accueil de loisirs 13/17 ans secteur Cuiseaux	p 93
3 les tarifs de l'accueil de loisirs 12/17 ans secteur louhannais ...	p 93

I Présentation de Bresse Louhannaise Intercom'

1 La situation géographique

Bresse Louhannaise Intercom' se situe au sud-est du département de Saône et Loire, en Bresse Bourguignonne au carrefour de trois départements : la Saône et Loire, l'Ain et le Jura.

L'intercommunalité regroupe 30 communes et compte 28 539 habitants.

L'organisateur est garant du projet éducatif.

Le territoire est doté d'un accueil de loisirs multi-sites desservant deux secteurs : Cuiseaux et le louhannais :

L'accueil de loisirs « La Côte aux petits loups » des 3/11 ans et le « club ados été » 11/13 ans sont implantés sur la commune de CHAMPAGNAT, hameau La Côte à Louvarel. Des mini-séjours sont proposés ponctuellement.

L'accueil de loisirs pour les jeunes de 13/17 ans est implanté à VARENNES ST SAUVEUR, salle Jeunes « Espace René BEAUMONT ». Des mini-séjours sont proposés ponctuellement.

Pour le secteur du louhannais, l'accueil de loisirs s'effectue pour les 4/11 ans sur la Commune de Montret dans les locaux du groupe scolaire.

Un accueil de loisirs jeunes est proposé chaque été pour les 12-17 ans.

Un accueil pour les 10-17 ans est proposé à Montret les mercredis pendant la période scolaire.

2 Le projet territorial : les axes du projet territorial

Les objectifs du projet territorial visent au développement d'une offre de service mieux répartie sur le territoire et mieux adaptée aux besoins des familles :

- La poursuite de la mise en œuvre d'un programme en faveur de la petite enfance de 0 à 4 ans
- La consolidation des initiatives socio-éducatives en direction des enfants de 3 à 12 ans

- Présence de locaux adaptés avec création d'un équipement pour l'ALSH secteur louhannais, desservant l'ouest du territoire
- Le renforcement et développement de l'action en direction des jeunes de 10 à 17 ans
- Favoriser l'accessibilité des services à l'ensemble des familles (en organisant transport et garderie)
- Le développement de nouvelles pratiques et activités de loisirs (sportives et culturelles)
- L'accès à l'information et la participation des familles et des jeunes, le développement du partenariat avec les communes
- La mise en valeur des ressources locales, patrimoine, associations
- Avoir des pratiques respectueuses du développement durable
- L'intégration des enfants en situation de handicap
- La mise en place d'une action globale de coordination
- le développement des partenariats sur le territoire de BLI
- la mise en place d'un lien de confiance avec les familles, une prise en compte de leurs attentes et leurs besoins.

3 La population

Bresse Louhannaise Intercom' regroupe un total de **2268 enfants scolarisés** sur le territoire (source année scolaire 2017/2018) qui sont répartis sur les 30 communes : écoles maternelles, écoles primaires et regroupements scolaires en R.P.I.

Bresse Louhannaise Intercom' est née de la fusion de Cuiseaux Intercom' et Cœur de Bresse, désormais 30 communes et 28539 habitants.

C'est un territoire rural étendu, avec une ville principale de 6350 habitants (Louhans) ; le reste de la communauté de communes se compose de communes petites assez éparses.

La population en progression régulière est vieillissante, tout particulièrement sur Louhans et présente des caractéristiques de fragilité importantes : précarité, familles monoparentales, situations d'isolement, difficultés de mobilité.

Le territoire est pourvu d'équipements et d'infrastructures en faveur des familles, néanmoins sur le secteur Louhannais les structures sont vieillissantes et souvent mal adaptées.

La communauté de communes BLI est un territoire attractif, de nouvelles familles s'installent régulièrement.

3.1 les besoins psychologiques et physiologiques des enfants :

- **L'aspect physiologique** : l'enfant a besoin que son rythme de vie soit respecté : veille/sommeil (temps de repos, rythme des activités), hygiène, alimentation, aménagement de l'espace adapté
- **L'aspect affectif** : l'enfant a besoin d'un cadre d'accueil sécurisant et d'une prise en charge bienveillante.
- **La socialisation** : l'enfant a besoin d'expérimenter des relations avec ses pairs et avec d'autres adultes, il a besoin de découvrir le monde extérieur. L'enfant découvre des relations autres que celles à ses parents.
- **L'autonomie** : l'enfant a besoin d'acquérir de l'autonomie pour diverses activités (habillement, prendre le bus, faire la cuisine etc) en fonction de son âge.
- **L'aspect ludique** : Le jeu est fondamental dans le développement de l'individu, il favorise l'élaboration d'un comportement lui permettant de mettre en place des relations de plus en plus complexes avec son environnement, espace physique, espace social.
- **L'accueil de loisirs** est l'occasion pour l'enfant de pratiquer des activités de loisirs nouvelles, qui prennent en compte son besoin d'activité physique, d'apprendre à communiquer.

Ces besoins évoluent au cours des années, s'ils restent identiques ils sont plus ou moins importants en fonction de l'âge de l'enfant.

La spécificité des jeunes de 12 à 17 ans :

Les 12-17 ans ont besoin d'un cadre sécurisant, d'expérimenter des relations sociales avec d'autres jeunes et des adultes fiables, d'acquérir de l'autonomie. C'est surtout ce besoin d'autonomisation qui sera appuyé.

L'adolescence est une période critique de la vie, avec un fort besoin d'autonomie, de référence, d'apprentissages. Le passage de l'enfance à l'âge adulte est une période sensible.

II Vocation de Bresse Louhannaise Intercom'

La vocation principale est de mettre en place une organisation de loisirs pour tous pendant le temps des vacances scolaires des enfants de 3 à 17 ans permettant ainsi de proposer une action éducative en complément de l'école.

Dans le cadre du développement local et en parallèle des autres infrastructures de loisirs et de sports en gestion directe par la collectivité ou par les associations locales, l'accueil de loisirs vise à promouvoir l'attractivité du territoire.

Le projet général s'appuie sur des valeurs et constitue le cadre de référence pour toute personne investie dans le projet :

- **L'Humanisme** : favoriser le développement de la personne, dès l'enfance. Considérer et respecter l'enfant en tant qu'individu et en tant qu'être social.
- **La Démocratie** : une société démocratique doit être fondée sur le respect des droits de l'Homme et du pluralisme des cultures, des idées. Elle se caractérise par la nécessité d'un Etat de Droit, elle donne des droits à chacun mais elle crée des devoirs. Elle donne à chacun le pouvoir de participer aux décisions collectives.
- **La solidarité** : elle est un engagement moral d'entraide entre les membres de la société. C'est une responsabilité mutuelle qui s'établit entre les individus.
- **La laïcité** : elle correspond à une volonté de construire une société juste, garante de la dignité de la personne et des droits humains. Elle assure à chacun la liberté de pensée et d'expression, l'égalité de tous devant la Loi.

1. Les objectifs éducatifs

Les priorités de la direction doivent être

a) Vis-à-vis des enfants

- Lui donner le plaisir de vivre le moment présent
- Toujours décider en donnant la priorité à l'intérêt de l'enfant, jamais uniquement à celui de l'adulte.
- Garantir prioritairement à tout instant la sécurité physique, morale, affective et matérielle de l'enfant.
- Rendre les enfants acteurs de leurs vacances en permettant l'émergence de leurs idées sur leur vécu des vacances.
- Valoriser les temps de vie quotidienne autant que ceux des activités d'animation.
- Défendre une politique de qualité concernant les repas
- Permettre à l'enfant la prise de responsabilités et l'accès à l'autonomie par une pédagogie adaptée à son âge et ce dans tous les temps de vie de l'accueil de loisirs.
- être disponible

b) Vis à vis de l'équipe

- Respecter un contrat moral tacite pour une vie collective d'adultes harmonieuse et enrichissante.
- Valoriser le travail de chacun pour l'aider à exploiter au mieux son potentiel, dans une dynamique de responsabilisation et d'autonomie.
- Faire évoluer ensemble le projet pédagogique pour que chacun, quelle que soit sa fonction donne du sens à son travail.
- Optimiser le travail d'équipe : communication, entraide, dynamisme, convivialité
- Privilégier des temps de réunions bilans adaptées (donc pas forcément très longues) et constructives.
- Veiller au respect de l'environnement du centre, des locaux et matériel mis à disposition.
- Etre une source d'information pour l'équipe
- Apporter et échanger des compétences et des connaissances avec l'équipe
- Etre disponible

Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH).

Le respect :

- respecter l'individu, les différentes opinions, croyances, éducation, culture,...
- respecter le choix collectif et les règles de vie collective.
- respecter le matériel et les locaux : en prenant soin de ses propres affaires, de celles des autres et du matériel collectif.

La responsabilisation :

- amener l'enfant à prendre des décisions et des initiatives.
- Participer à la vie collective.
- Mener à bien un projet (élaborer un règlement intérieur, un programme d'activité, un journal,...).

La citoyenneté :

- permettre à l'enfant de s'exprimer à travers des activités ludiques, culturelles, artistiques et sportives.
- permettre à l'enfant de faire des choix et les expliciter, accepter la différence.

La découverte et l'ouverture sur l'extérieur :

- permettre de découvrir d'autres lieux, visites, sorties et mini séjours.
- d'autres activités, par de nouveaux apprentissages, de nouvelles expérimentations.
- d'autres enfants au travers de rencontres ou de passerelles avec d'autres structures, notamment le centre de loisirs maternel, jeux inter centres ou jumelage.
- Favoriser les relations intergénérationnelles en créant du lien social et des solidarités familiales.

La sécurité :

- garantir la sécurité morale, affective et physique des enfants et du personnel
- des locaux et du matériel
- des transports.

L'encadrement :

- recruter des animateurs qualifiés (titulaires du BAFA).
- Permettre l'accès à la formation BAFA ou BAFD
- définir la place et le rôle de chacun dans le fonctionnement du centre (décrit dans le projet pédagogique) : l'organisateur, le directeur, les animateurs, les familles et les enfants.

III Les modalités de fonctionnement des accueils

1 Les modalités tarifaires

Voir annexe

2 Des outils d'information et de relations avec les familles

Une communication des programmes des vacances est assurée via des plaquettes distribuées aux enfants par le biais des écoles ou sur le site de Bresse Louhannaise Intercom' avec la possibilité de télécharger le dossier d'inscription.

Tous les parents d'enfants concernés par les accueils de loisirs recevront une plaquette d'information sur ce service.

Les parents découvriront le projet pédagogique au cours des permanences d'inscription.

Les parents pourront s'ils le désirent rencontrer l'équipe pédagogique après 17h00 ou sur rendez-vous.

Les accueils de loisirs se termineront l'été par un bilan réalisé par les enfants et l'équipe d'animation où tous les parents et représentants des communes sont invités.

3 Le partenariat

a) Partenariat institutionnel :

- la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de Saône et Loire,
- la Protection Maternelle et Infantile,
- la Caisse d'Allocations Familiales,
- la Mutualité Sociale et Agricole,
- le Conseil Départemental,

Dans le cadre des partenariats financiers, Bresse Louhannaise Intercom' perçoit essentiellement des subventions de la CAF de Saône et Loire dans le cadre de sa contractualisation avec le Contrat Enfance Jeunesse et des Prestations de service ordinaire.

b) Formation

La communauté de communes finance régulièrement un ou plusieurs stages d'approfondissement BAFA pour les animateurs ayant fait leur stage pratique dans les accueils de loisirs du territoire.

c) Partenariat éducatif :

Les intervenants extérieurs sont différents à chaque période d'accueil.

Chaque directeur entretient un partenariat avec les structures locales de proximité : associations sportives, MARPA, EHPAD, SIVOM ;

Les autres services de Bresse louhannaise Intercom' sont régulièrement associés : les bibliothèques pour des actions ponctuelles, les services enfance.

Le secteur Louhans emprunte des jeux à chaque session à la ludothèque.

Les ALSH participent aux actions partenariales d'ampleur : fête des familles, concours de soupes etc.

Ils sont attentifs à visiter les sites proches et à profiter des atouts du territoire.

Le programme ados de l'été est établi conjointement avec l'Etoile Louhannaise ; l'ALSH jeunes de Varennes St Sauveur fait des actions avec celui du Centre culturel et social de Cuiseaux.

4 Les modalités d'accueil des enfants porteur de handicap

Lors de l'accueil d'enfants atteints de troubles de la santé ou porteurs de handicaps, les familles peuvent prendre contact avec le ou la responsable de l'accueil pour organiser au mieux le séjour de leur enfant.

L'équipe d'encadrement a pu profiter de formations préalables et veille à sensibiliser les équipes d'animation.

Un projet spécifique peut être travaillé avec les différents acteurs qui gravitent autour de l'enfant pour permettre un séjour réussi.

5 Les modalités d'organisation de mini- séjours accessoire d'accueils de loisirs

En été pour les 3/11 ans, les 11/13 ans et au cours de l'année pour les 13/17 ans, un à trois mini- séjours (maximum 3 nuitées) pourront être proposés par l'équipe

d'encadrement ou préparés en collaboration avec les participants en fonction des envies ou des attentes de chacun. Ces projets s'adresseront aux parents, aux enfants et au club ados de l'accueil de loisirs à Louvarel ainsi qu'aux jeunes 13/17 ans à Varennes St Sauveur.

Un supplément au tarif en vigueur est prévu.

L'équipe d'animation a pour objectif pendant les mini-séjours :

- de permettre aux jeunes de vivre ensemble une expérience d'échange et de découverte en passant une nuit loin de la famille ;
- de leur permettre de s'amuser et de passer des vacances agréables dans un contexte différent de l'accueil de jour ;
- de favoriser les relations avec les autres sur la base du respect mutuel, de la coopération et de l'entraide, de mieux se connaître en partageant l'organisation de la vie quotidienne.
- organisation de soirée jeux et barbecue en été, sont de rigueur pour les veillées.

6 Les modalités d'évaluation

L'intérêt pour Bresse Louhannaise Intercom' d'évaluer le service que proposent les Accueils de Loisirs Sans Hébergement est d'abord de savoir si les enfants s'épanouissent et s'enrichissent au sein des structures d'accueil.

Ensuite, c'est de connaître si les objectifs fixés sont atteints.

Enfin, l'évaluation des Accueils de Loisirs Sans Hébergement permet d'évoluer et de démontrer sa pertinence et son importance auprès de ses partenaires institutionnels et financiers.

Les différents niveaux d'évaluation sont : l'évaluation du fonctionnement global des structures d'accueil et des actions menées, l'évaluation du personnel qui intervient, l'évaluation des prestataires de service.

Des bilans annuels sont réalisés par chaque service, bilans quantitatifs et qualitatifs, ces évaluations permettent d'ajuster et d'adapter la prise en charge proposée.

Ces bilans et évolutions pressenties sont évoqués au sein des groupes élus (commission enfance-jeunesse).

L'évaluation des structures d'accueil :

Les structures d'accueil sont évaluées à chaque session organisée et un bilan pédagogique est écrit et remis à la coordonnatrice.

Les bilans de chaque structure d'accueil permettent d'évaluer :

- Les objectifs pédagogiques fixés en début de session,
- Les activités pédagogiques et les sorties ludiques et culturelles,
- Le personnel évoluant dans le cadre des Accueils de Loisirs Sans Hébergement,
- Les prestataires de services (transport, restauration, ...).

L'évaluation du personnel :

L'évaluation du personnel contribue à savoir si chacun a correctement mené les missions qui lui ont été confiées.

L'évaluation de l'équipe de direction :

L'équipe de direction est évaluée par la coordonnatrice.

L'évaluation de l'équipe de direction permet de savoir si elle est compétente à :

- Préparer et organiser une session,
- Animer, diriger et évaluer une équipe d'animation,
- Assurer la gestion administrative et financière,
- Assurer la sécurité des enfants accueillis, ...

L'équipe de direction peut être force de proposition afin d'améliorer le fonctionnement et l'organisation des Accueils de Loisirs Sans Hébergement.

L'évaluation des animateurs :

Les animateurs sont évalués par l'équipe de direction.

Des entretiens et des réunions de fin de journée permettent l'évaluation :

- De la pédagogie mis en place,
- Du projet d'animation,
- Du rythme de la journée,
- De l'implication et du comportement des animateurs,
- Du comportement et des remarques des enfants durant les activités ou à des sorties ludiques et culturelles,

Les animateurs peuvent être force de proposition pour des projets d'animation innovants et motivants.

L'évaluation avec les enfants :

Il est nécessaire d'avoir un retour des enfants durant toute la durée de fonctionnement de la session tant sur le déroulement de l'accueil de loisirs (activités, sorties, ...) que sur la vie collective et quotidienne. Pour cela, des temps de parole entre enfants et animateurs vont permettre à chacun de s'exprimer sur le déroulement ou sur des éventuels conflits entre enfants ou entre enfants et animateurs. L'équipe de direction sera également présente pour signaler les éventuels dysfonctionnements sur les rapports entre enfants ou entre enfants et animateurs.

L'évaluation des prestataires de service :

L'évaluation des prestataires de service permet de réajuster la qualité des prestations demandées.

L'évaluation de la prestation transport : La coordonnatrice et l'équipe de direction évaluent le prestataire transport afin de savoir si la prestation est correctement menée avec toutes les règles de sécurités que nécessitent le transport de personnes et le respect des horaires contractualisés.

L'évaluation de la prestation restauration : La coordonnatrice et l'équipe de direction évaluent la prestation restauration afin de connaître si elle répond aux normes d'hygiène et santé alimentaire et si elle est adaptée aux enfants accueillis.

L'évaluation des prestataires de sorties ludiques et culturelles : La coordonnatrice, l'équipe de direction, les équipes d'animation et les enfants évaluent les sorties ludiques et culturelles afin de reconduire ou non la prestation. Une sortie ludique et culturelle doit être mise en place avec toutes les consignes de sécurité et doit être adaptée à l'âge de l'enfant qui la pratique.

7 la communication

Plusieurs supports de communication seront utilisés afin d'irriguer l'ensemble de la population du territoire :

- Distribution de brochures dans les établissements scolaires
- Site internet BLI
- Panneaux d'affichages
- Presse

Projet pédagogique 2018 /2019

Accueil de loisirs sans hébergement 3/17 ans

« La Côte aux petits loups » 3/11 ans

« Club Ados d'été » 11/13 ans

Louvarel 71480 CHAMPAGNAT

&

Espace multi activités René BEAUMONT

« Salle loisirs jeunes » 13/17 ans

71480 VARENNES ST SAUVEUR

SOMMAIRE

I. Les objectifs éducatifs de la communauté de communes au regard du projet politique territorial	p 17
II. Les moyens mis en œuvre	p 18
1. les locaux	p 18
2. périodes d'ouverture, horaires, transport	p 19
3. les modalités d'inscription	p 21
4. les partenaires	p 22
5. temps de concertation de l'équipe	p 22
6. préparation des activités	p 23
7. l'évaluation	p 23
III. Le projet pédagogique	p 25
1. Les options pédagogiques	p 25
2. La nature des activités	p 27
3. Mini-séjours	p 34
4. Les tarifs	p 36
IV. Description d'une journée type 3/13 ans	p 37
V. Description d'une journée type 13/17 ans	p 39
VI. Le cadre de mise en œuvre	p 40
1. La sécurité et l'hygiène	p 40
a. La sécurité	p 40
b. L'hygiène	p 41
c. La santé	p 42
2. Les moyens mis à disposition	p 43
a. Moyens matériels	p 43
b. Moyens humains	p 44
Encadrement	p 44
Rôle de chacun	p 44
Temps d'échanges de l'équipe	p 48

c. Préparation des activités	p 48
3. La répartition des temps d'activités et de repos	p 49
a. Temps de rassemblement	p 49
b. Temps d'activités	p 49
c. Temps libre	p 50
d. Temps calme / repos	p 50
e. Repas	p 51
VII. La charte des relations	p 51
1. La charte des relations avec les enfants, l'équipe d'encadrement	p 51
2. La charte des relations avec les parents	p 53
3. Partenaires	p 53
VIII. L'évaluation	p 55
1. L'équipe d'encadrement / l'action et les options éducatives	p 55
2. L'action et les options éducatives	p 56

Bresse Louhannaise Intercom' est née de la fusion de Cuiseaux Intercom' et Cœur de Bresse, désormais 30 communes et 28539 habitants.

C'est un territoire rural étendu, avec une ville principale de 6350 habitants (Louhans) ; le reste de la communauté de communes se compose de communes petites assez éparses.

La population en progression régulière est vieillissante, tout particulièrement sur Louhans et présente des caractéristiques de fragilité importantes : précarité, familles monoparentales, situations d'isolement, difficultés de mobilité.

Le territoire est pourvu d'équipements et d'infrastructures en faveur des familles, néanmoins sur le secteur Louhannais les structures sont vieillissantes et souvent mal adaptées.

La communauté de communes BLI est un territoire attractif, de nouvelles familles s'installent régulièrement.

I. Les objectifs éducatifs de la communauté de communes au regard du projet politique territorial:

En concertation avec les acteurs locaux dont les familles, les enfants et les jeunes, les élus locaux et les institutions relevant du secteur enfance et jeunesse, les objectifs de l'ALSH répondent aux attentes et besoins de tous.

Le directeur de la structure est garant du projet pédagogique.

Les intentions éducatives pour l'accueil de loisirs 3/17 ans:

- **Développer l'autonomie et la responsabilisation de l'enfant et du jeune au sein d'une vie en collectivité**
- **Sensibiliser l'enfant et le jeune à la découverte de l'environnement proche et à l'expression orale, gestuelle et artistique.**
- **Promouvoir les actions en faveur de l'éducation au développement durable**
- **Amener l'enfant et le jeune à s'ouvrir sur l'extérieur**
- **Favoriser l'évolution et le bien-être de l'enfant et du jeune pendant les périodes de vacances et de temps libre.**
- **Favoriser le développement des projets «initiatives jeunes»**
- **Développer et favoriser l'intégration des enfants porteurs d'handicap**
- **Amener l'enfant et le jeune vers un apprentissage des valeurs de citoyenneté**

- Favoriser les actions liées aux liens intergénérationnels
- Mettre en place des passerelles entre les tranches d'âges

II. Les moyens mis en œuvre :

1. Locaux :

- L'implantation des locaux à Louvarel, commune de Champagnat, est adaptée pour ce type d'accueil de loisirs et des tranches d'âges concernées. La structure dispose d'espaces nécessaires à la menée d'activités et temps de détente en nombres suffisants pour l'accueil des enfants sur les différentes tranches d'âges.
- En annexe de la structure principale, l'accueil du groupe des 13/17 ans se situe sur la commune de Varennes St Sauveur, espace multi activités, salle des jeunes.
 - Les 3/5 ans ont à leur disposition une grande salle aménagée d'espaces « petits jeux de détente » avec un dortoir adjacent permettant aux plus petits de bénéficier de temps de repos. De même plusieurs espaces sanitaires et une douche leur sont réservés. Une partie de l'espace extérieur est uniquement réservé aux petits permettant ainsi une évolution journalière en respect au rythme et besoins des enfants (bac à sable, jeux d'eau, module de jeux...)
 - Les 6/10 ans bénéficient de plusieurs salles agrémentées de régies de matériel pédagogique, atelier lecture, espace détente avec des petits jeux et des sanitaires complets. Une partie de l'espace vert extérieur est réservée aux enfants dont un module « toile d'araignée », jeux de ballon... et d'un espace « Atelier Bois » depuis 2015
 - Les 11/13 ans ont une salle/atelier avec un espace détente (babyfoot, salon de détente, livres/jeux de société...) et d'un espace « Atelier Bois » depuis 2015
 - Les 13/17 ans à Varennes St Sauveur ont une salle de détente (babyfoot, billard, tv/jeux vidéo, ordinateur...) un espace atelier/ bricolage ainsi qu'un espace cuisine
- La structure de Louvarel bénéficie d'un service restauration constitué d'un espace cuisine aménagé pour la conception des repas et le suivi du service, de 2 salles « réfectoire » distinctes dont une salle pour les enfants de 3/5 ans

meublée en adéquation pour cette tranche d'âges et une pour les plus de 6 ans.

- Services de contrôles réglementaires :
 - Direction Départementale des Services Vétérinaires
 - Laboratoire départemental (A.A.C. Louhans) pour les analyses à chaque période d'ouverture
 - Direction Départementale de la Cohésion Sociale
 - Protection Maternelle et Infantile

2. Ouvertures, accueil / horaires et transport :

a) Périodes de fonctionnement :

- L'accueil de loisirs 3/17 ans est ouvert pour toutes les périodes des petites vacances scolaires et pendant les 6 premières semaines aux vacances d'été, soit le mois de juillet et les quinze premiers jours du mois d'août, suivant le calendrier scolaire (sauf fermeture aux vacances scolaires de Noël pour les 3/11 ans). Ouverture supplémentaire le mercredi et le samedi après-midi pour le groupe des 13/17 ans à Varennes St Sauveur de 14h00 à 19h00.

b) Accueils :

1) Horaires d'ouverture à Louvarel 3/13 ans:

De 8h00 à 18h00 : amplitude horaire au maxima pour les enfants venant et repartant directement de la structure

2) Horaires d'ouverture à Varennes St Sauveur 13/17 ans:

De 14h00 à 18h00 : amplitude horaire au maxima pour les enfants venant et repartant directement de la structure le mercredi

De 14h00 à 19h00 : amplitude horaire au maxima pour les enfants venant et repartant directement de la structure le samedi et toutes les vacances scolaires

3) Points sur communes « accueil animateurs en été garderie » pour les 3/13 ans :

De 8h00 à 8h30/8h50 : prise en charge active, avec arrivée échelonnée des enfants, par un animateur sur 2 sites de la Communauté de Communes à Varennes St Sauveur (passage du car à 8h30) et à Sainte Croix en Bresse (passage du car à 8h50)

De 17h10 à 18h00 : prise en charge active par un animateur avec départ échelonné des enfants sur le site de Varennes St Sauveur (dépôt du car à 17h10)

De 17h15 à 18h00 : prise en charge active par un animateur avec départ échelonné des enfants sur le site de Sainte Croix en Bresse (dépôt du car à 17h15)

De 8h00 à 9h00 : prise en charge active avec arrivée échelonnée des enfants au point « accueil animateur » à l'accueil de loisirs « la Côte aux petits loups » à Louvarel

De 17h00 à 18h00 : prise en charge active avec départ échelonné des enfants partant directement de l'accueil de loisirs « la Côte aux petits loups » à Louvarel.

4) L'accueil en ½ journées :

Pour les 3/13 ans:

➤ **A Louvarel :**

De 11h45 à 12h00 : **arrivée** des enfants inscrits en ½ journées après-midi, avec repas

De 13h30 à 14h00 : **départ** des enfants inscrits en ½ journées matin, avec repas

De 11h45 à 12h00 : **départ** des enfants inscrits en ½ journées matin, sans repas

De 13h30 à 14h00 : **arrivée** des enfants inscrits en ½ journées après-midi, sans repas

Pour les 13/17 ans :

➤ **A Varennes St Sauveur :**

De 14h00 à 15h00 : Accueil échelonné des jeunes avec temps de détente encadrés. Les jeunes auront à disposition pour **les temps de détente** tous types de jeux de plein air, un billard, un baby-foot, des jeux de société, un accès ordinateur, jeux vidéo, livres...

De 15h00 à 17h00 : activités variées structurées et encadrées et ce, à la carte et sur inscription (activités manuelles, d'expression ou sportives)

De 17h00 à 18h00 : Rangement, goûter et temps détente encadré. **De 18h00 à 19h00** : départ échelonné des jeunes / temps de détente libre (sauf le mercredi, départ à 18h00)

c) Transport :

Navettes d'acheminement de l'accueil de loisirs à Louvarel:

De 8h00 à 9h00 : passage des 2 navettes (circuit différent pour chaque navette sur les 11 communes) sur les lieux de ramassage et les Points « accueil animateur en été » de la Communauté de Communes et acheminement des enfants à Louvarel

De 17h00 à 18h00 : acheminement par 2 navettes des enfants vers les lieux de passage du car sur 11 communes et sur les 2 points « accueil animateurs en été » de la communauté de communes.

3. Les modalités d'inscription:

- L'accueil de loisirs est ouvert principalement aux familles de la communauté de communes. Suivant les places disponibles, les enfants des autres communes limitrophes pourront être accueillis. Il en est de même pour les enfants ayant un lien familial avec des résidents de la communauté de communes.
- Inscription minimum de 6 demi-journées obligatoires par semaine en été et de 4 demi-journées minimum pour les autres périodes de l'année réparties au choix des familles en journée et/ou en ½ journées. Soit : matin et/ou après midi et/ou journée complète avec ou sans repas, au choix des familles et/ou inscription en forfait semaine 5 jours complets avec repas
- **Sauf le jeudi en été 3/13 ans** (journée exceptionnelle avec pique-nique): si inscription, elle est obligatoirement prise à la journée complète (journée + repas) aucune ½ journée possible pour cette journée « grand jeu ou sortie en extérieur ». (Le pique-nique est préparé par le service de restauration de la structure)
- La structure à Louvarel et l'annexe à Varennes St Sauveur permettent l'accueil d'enfants handicapés à mobilité réduite par le biais d'aménagements mis en place dont un espace sanitaire et des rampes d'accès intérieures et extérieures aux fauteuils roulants.

Communication

Plusieurs supports de communication seront utilisés afin d'irriguer l'ensemble de la population du territoire :

- Distribution de brochures dans les établissements scolaires
- Site internet BLI
- Panneaux d'affichages
- Presse

4. Les partenaires :

- Un partenariat sera envisagé avec les artisans locaux, les commerçants, les associations sportives/culturelles, les pôles de la bibliothèque intercommunale, le Centre Social et Culturel ou tout autre type de découverte du patrimoine local et de l'environnement proche, en fonction de la thématique de la période.
- L'acheminement des enfants (ou pour les sorties spécifiques) se fera par le transporteur local. Il sera avisé des effectifs complets, par jour de fonctionnement et des éventuelles modifications possibles. L'accueil de loisirs se conformera à la réglementation en vigueur en matière de transport collectif, listes des enfants transportés, etc.
- Des temps « d'après-midi récréatif/goûter » pendant les petites vacances scolaires seront mis en place avec la maison de retraite Ehpad de Frontenaud et/ou de Cuiseaux afin de promouvoir un lien étroit en matière d'intergénérationnel. Les enfants présenteront aux résidents des petits spectacles/danses et chants complétés par un temps d'échange actif.
- Pour les projets jeunes, le conseil départemental 71, la caisse d'allocations familiales, la direction départementale de la cohésion sociale et divers partenaires financiers locaux/ associatifs pourront être sollicités afin de finaliser financièrement les initiatives des jeunes en matière de projet dont notamment ceux axés sur le développement durable.

5. Temps de concertation de l'équipe

- Une réunion de préparation conséquente avant l'ouverture aura pour objectif la compréhension du projet éducatif de la collectivité et la traduction du projet pédagogique en une organisation concrète du projet de fonctionnement de l'accueil de loisirs pour l'équipe et par tranche d'âges. Durant le séjour, une réunion chaque semaine sera programmée afin d'évaluer les actions vis-à-vis

des options pédagogiques établies et de préparer les plannings/sorties/grands jeux de la semaine suivante.

- Ces temps d'échanges permettront la mise en place des plannings d'activités de chaque semaine, en relation avec la thématique et la définition du rôle de chacun, la répartition des animateurs par tranche d'âges suivant leur attente, la prise en considération des compétences de chacun, un point sur la réglementation en vigueur en accueil de loisirs, déplacement, hygiène, sécurité avec un plus large accent sur les conduites à tenir en cas de comportements à risque, de canicule, T.I.A.C., P.P.M.S. et autres plans sanitaires d'actualité... La coordination entre les différents groupes se fera par l'équipe de direction.
- L'animateur aura à charge le même sous-groupe d'enfants pour la semaine complète (sauf en cas de difficultés repérées). Cette stabilité permettra à l'animateur de proposer des activités variées et équilibrées pour son groupe. Il pourra encadrer une autre tranche d'âges les semaines suivantes. Cette permutation paraît plus difficile avec le groupe des 3/5 ans, sur leurs besoins de repérage. Ces encadrements et changements seront étudiés avec la réalité du terrain.
- Un moment sera consacré aux bilans individuels chaque semaine, notamment pour les animateurs en situation de stage pratique et leur formation (*voir chapitre : évaluation*)

6. Préparation des activités :

- En amont de l'ouverture de chaque période, l'équipe se fera l'obligation de mettre en place les plannings d'activités variés et d'installer de façon fonctionnelle le matériel pédagogique dans chaque salle d'activités.
- La préparation des activités, du matériel ou installation de la salle sera à la charge de l'animateur. Cette mise en place ne pourra se faire qu'en dehors des horaires de vis-à-vis pédagogique de l'accueil de loisirs et /ou des accueils du matin et du soir et ce, à sa convenance horaire. Il tiendra compte des règles de sécurité instaurées pour l'installation des outils de type « dangereux ».

7. L'évaluation :

L'équipe et le stagiaire

- Lors de la ou des réunion(s) de préparation mise(s) en place en amont de l'ouverture de l'accueil de loisirs, il sera établi concrètement le rôle de chacun,

son implication ainsi que la prise en considération de ses attentes, ses besoins, ses difficultés, ses propres compétences et expériences dans le domaine de l'animation et de menée d'activités. Un accent important sera assuré sur la réglementation et les lois en vigueur, en matière d'encadrement et de sécurité.

- Les animateurs en situation de stage pratique ou non diplômés recevront le soutien général de l'équipe d'encadrants titulaires et ayant une large expérience dans le domaine de l'animation.
- Un rôle formateur sera de rigueur afin de permettre aux nouveaux animateurs de mieux appréhender le fonctionnement de l'accueil de loisirs et de se positionner dans cette nouvelle responsabilité, en mettant à profit les conseils ou les éventuelles difficultés rencontrées.
- Un bilan/évaluation de fin de séjour (complémentaire aux évaluations de mi-stage) amènera à la notification d'une appréciation dans le cadre de sa formation BAFA ou CAP petite enfance des stagiaires.

III. LE PROJET PEDAGOGIQUE

I. Les options pédagogiques

1. Les objectifs :

Les intentions éducatives :

- **Développer l'autonomie et la responsabilisation de l'enfant et du jeune /Favoriser l'éducation au Développement Durable**
- **Sensibiliser l'enfant et le jeune à la découverte de l'environnement proche et à l'expression orale, gestuelle et artistique**
- **Amener l'enfant et le jeune à s'ouvrir sur l'extérieur**
- **Favoriser l'évolution et le bien-être de l'enfant et du jeune pendant les périodes de vacances et de temps libre.**
- **Favoriser le développement des projets « jeunes »**

Les objectifs pédagogiques :

- **Mener une action éducative qui amènera l'enfant et le jeune à évoluer de façon autonome et qui l'incitera à prendre des responsabilités dans le cadre d'une vie en collectivité, de démarche et d'application en matière de développement durable et d'écocitoyenneté**
- **Sensibiliser l'enfant et le jeune à la découverte d'un environnement proche et du patrimoine local en lui proposant des animations thématiques avec éventuellement le support d'un livre**
- **Amener l'enfant et le jeune à s'ouvrir sur l'extérieur, en lui proposant des visites culturelles, des sorties, des activités sportives extérieures... dans le cadre de journées exceptionnelles**
- **Proposer à l'enfant et au jeune un large catalogue d'activités adaptées à ses besoins moraux, affectifs et physiques et répondant à ces demandes tout en lui procurant des moments de détente et de loisirs**
- **Accompagner le jeune dans ses démarches de création de projets**

Les objectifs précis et mesurables :

- **Chaque participant pourra participer, au moins une fois durant son séjour, à l'organisation d'une activité avec les animateurs en fonction de ses possibilités. Utilisation d'outils spécifiques et nouveaux. Des sensibilisations et actions en développement durable seront mises en avant tel le tri sélectif, compostage, respect de l'environnement, écosystème faune et flore...**

- Chaque participant pourra pendant le centre, découvrir au moins un livre, son histoire, afin que ce dernier demeure un outil important, intéressant et amusant et qu'il enrichisse ainsi le vocabulaire de chacun
- Chaque participant pourra chaque semaine participer à une activité à l'extérieur afin qu'il découvre d'autres lieux, d'autres personnes, d'autres structures ALSH ou associatives ainsi qu'une approche sur le patrimoine de la région, son écosystème, sa précarité...
- Chaque participant pourra chaque semaine au minimum participer à une activité physique, une activité d'expression, une activité intellectuelle, une activité artisanale... ; activités adaptées en tenant compte de l'âge, des capacités et de la motivation.
- Chaque jeune pourra s'investir afin de mettre en œuvre un projet commun et le vivre

2. La nature des activités : base de référence pour le projet de fonctionnement

➤ Les activités possibles - 3/5 ans

L'activité est un moyen pour les enfants de s'approprier leur espace et de devenir plus autonomes. Les animateurs développeront, en priorité, leurs démarches pédagogiques par le « laisser-faire » et le « faire avec ». Ils instaureront un réel moment de convivialité et de loisirs.

Pour les enfants de 3 à 5 ans, les animateurs référents prendront en compte la capacité réelle de cette tranche d'âge pour la mise en place de leurs activités. Ils privilégieront une thématique avec comme support un livre d'histoire, en rapport avec la thématique du mois, par exemple. Une collaboration pourra être envisagée avec la bibliothèque intercommunale pour un travail autour du livre et le prêt de différents ouvrages pour la bibliothèque de la structure.

Les activités devront être variées, adaptées et de courte durée permettant ainsi le respect du rythme de l'enfant et de ses envies/besoins. Elles seront entrecoupées par des moments de détente et/ou de calme tout au long de la journée. L'animateur en charge du groupe se donnera les moyens de permettre à l'enfant qui n'est pas intéressé par les activités proposées de la ½ journée, de faire sa propre activité ou de modifier celle en cours, en fonction des possibilités matérielles et des dispositions humaines possibles. L'enfant pourra aussi intégrer, s'il le désire, un des petits ateliers de détente installés dans les salles. L'objectif de l'animateur sera de motiver l'enfant à réintégrer l'activité en cours, si possible.

Les activités :

Le programme sera alterné par des activités physiques ou plus calmes, des activités collectives ou individuelles.

Ces activités seront organisées autour des dominantes suivantes :

- le bricolage et les arts plastiques
- les activités de plein air
- l'expression corporelle
- la découverte de la nature, les animaux
- les histoires et les contes avec l'éveil musical notamment

Quelques exemples :

- activités d'expression, physiques et intellectuelles :
 - * *modelage : argile, pâte à modeler, pâte à sel, plâtre...*
 - * *différentes techniques de peinture : pinceau, éponge, doigt, pigments naturels...*
 - * *collages : tout type de papier, élément naturel, mosaïque...*

** ateliers culinaires : approche des 5 sens*

** création de jeux de construction : Memory, mikado, puzzle...*

** chants et comptines, petits jeux de plein air, jeux d'eau, jeux de motricité...*

- création d'un conte musical avec utilisation de petits instruments de percussion
- après-midi « grand jeu » thématique sur l'ALSH.
- animations « baignade » à la piscine intercommunale/plan d'eau ou jeux d'eau sur la structure
- journées exceptionnelles à l'extérieur (visites, artisanat, promenades, baignade en bassin adapté...)

Suivant les besoins et/ou les demandes spécifiques des parents, un temps « sieste/repos », dans le lieu réservé à cet effet, sera mis en place chaque jour. L'animateur référent mettra en fonction un système permettant un réel moment de calme, de détente et de repos/sieste par le biais, en exemple, d'une lecture de livre pour enfant et/ou sur fond musical. Les ateliers tournants permettront aux petits ayant fait une sieste, d'intégrer le groupe au fur et à mesure du réveil, respectant ainsi leur rythme journalier.

- ✓ **Une attention particulière sera instaurée en cas de grosse canicule, en suivant les consignes de la circulaire émise par la D.D.C.S. à ce propos**

➤ **Les activités possibles - 6/10 ans**

L'activité est un moyen pour les enfants de s'approprier leur espace et de devenir plus autonomes. Les animateurs développeront leurs démarches pédagogiques par le « laisser faire » le « faire avec » et le « faire faire » pour cette tranche d'âge. Ils instaureront un réel moment de convivialité et de loisirs.

Pour les enfants de 6 à 11 ans, les animateurs prendront en compte la capacité réelle de cette tranche d'âge pour la mise en place de leurs activités. Ils privilégieront une thématique par semaine et découlant du thème du mois.

Une collaboration pourra être envisagée avec la bibliothèque intercommunale, pour un travail autour du livre et le prêt de différents livres pour la bibliothèque de la structure. Les activités devront être variées et adaptées à la tranche d'âge, permettant ainsi le respect du rythme de l'enfant, de ses envies/besoins.

Elles seront souvent « à la carte » par groupe d'âges permettant ainsi à l'enfant d'estimer réellement l'activité de son choix en fonction de ses attentes et

envies du moment. L'animateur en charge du groupe se donnera les moyens de permettre à l'enfant qui n'est pas intéressé par les activités proposées de la ½ journée, de faire sa propre activité ou de modifier celle en cours, en fonction des possibilités matérielles et des dispositions humaines possibles. L'enfant pourra aussi intégrer, s'il le désire, un des petits ateliers fixes de détente installés dans les salles de chaque groupe d'âge. Puis, l'objectif de l'animateur sera de motiver l'enfant à intégrer l'activité en cours.

Les différents types d'activités :

Le programme sera alterné entre des activités physiques ou plus calmes, des activités collectives ou individuelles et des temps libres et calmes.

Ces activités seront organisées autour des dominantes suivantes :

- le bricolage et l'art plastique
- le sport et les activités de plein air
- l'expression corporelle
- découverte de la nature et son écosystème
- le livre, support d'activités, de découverte
- la photographie

Quelques exemples :

- Activités d'expression, manuelles, physiques et intellectuelles :
 - * *modelage : argile, pâte à modeler, pâte à sel, plâtre, plastique fou...*
 - * *différentes techniques de peinture : pinceau, éponge, doigt, pigments naturels...*
 - * *collages : tout type de papier, élément naturel, mosaïque...*
 - * *création de jeux de société : mikado, awalé...*
 - * *cuisine, chants, danses, jeux de rôle, petits jeux de plein air, photos/album...*
- après-midi « grand jeu » thématique sur l'ALSH
- Animations « baignade » à la piscine intercommunale/plan d'eau ou jeux d'eau sur l'accueil de loisirs
- Promenades à bicyclette, sorties pêche à la ligne, vivarium, microscope (faune/flore)...
- Journées ou ½ journées exceptionnelles à l'extérieur (visites, artisanat, promenades, grand jeu thématique en groupe unique ou sous-groupe...)

Suivant les besoins et/ou les demandes spécifiques des enfants, un temps « repos/détente », dans un lieu réservé à cet effet, pourra être mis en place.

L'animateur référent optera pour un système permettant un réel moment calme de détente par le biais en exemple, d'une lecture d'un livre ou de l'écoute de musique ou conte musical, de petits jeux d'intérieur...

- ✓ **Temps à privilégier notamment en cas de grosse canicule.**

➤ **Les activités possibles – 11/13 ans au Club Ados d'été -**

L'activité est un moyen pour les préadolescents de s'approprier leur espace et de devenir plus autonomes. Les animateurs développeront leurs démarches pédagogiques par le « laisser-faire » le « faire- avec » et le « faire- faire » pour cette tranche d'âge. Les activités structurées seront ponctuées par des moments d'échange, de communication et de détente.

Pour les préadolescents de 11/13 ans, les animateurs prendront en compte la capacité réelle de cette tranche d'âge et les besoins pour la mise en place de leurs activités ou de celles proposées par les participants. Des micros projets pourront être étudiés et mis en action suivant la demande des jeunes. Ils privilégieront les sorties extérieures à l'accueil de loisirs avec une dominante sportive ou culturelle.

Une collaboration pourra être envisagée en été, avec la bibliothèque intercommunale, pour un travail sur la bande dessinée par exemple.

La mise en place de ce type d'encadrement permettra d'établir concrètement une passerelle abordant ainsi une réelle continuité avec l'accueil de loisirs 3/12 ans et vis-à-vis des options pédagogiques établies et une première approche du groupe des 13/17 ans.

Les différents types d'activités :

Le programme sera alterné entre des activités physiques ou plus calmes, des activités collectives ou individuelles et/ou projets du groupe.

Ces activités pourront être organisées autour des dominantes suivantes :

- le bricolage et l'art plastique
- le sport et les activités de plein air
- l'expression corporelle
- découverte de la nature et son écosystème
- les livres et/ou la bande dessinée
- la photographie et la création d'une gazette de l'accueil de loisirs

- reportages photos et/ou films avec un appui thématique
- les sorties sportives/culturelles

Quelques exemples possibles (suivant organisation et période de l'année) :

- Animation « baignade » à la piscine intercommunale et/ou au plan d'eau
- Activités culinaires ou artisanales avec utilisation de divers matériaux (plâtre, bois, argile...)
- Jeux sportifs : ping-pong, basket, volley, jeux collectifs ou avec les clubs sportifs (tir à l'arc, karting, équitation...)
- Danses, hip hop, jeux de rôles...
- Sorties pêche à la ligne/lecture de carte et boussole/microscope...
- Peinture sur tissu...
- Balades VTC de proximité
- Sports collectifs ou individuel...
- Reportage photos, gazette du Club...

La salle du Club Ados sera à proximité des autres tranches d'âges de l'accueil de loisirs favorisant ainsi une continuité avec les fréquentations antérieures des préadolescents à Louvarel.

Le Club Ados aura accès aux divers matériels pédagogiques de la structure et salles spécifiques.

L'acheminement des préadolescents pourra se faire par le biais des navettes de l'accueil de loisirs.

L'agencement de cet espace se fera en collaboration directe avec les participants, permettant ainsi de se démarquer avec des espaces distincts des plus jeunes et des autres tranches d'âges.

Les activités seront ponctuées par des moments de détente et d'échanges.

- ✓ **La concrétisation de ces exemples « d'activités possibles », en été, ne pourra se faire qu'en corrélation avec les possibilités réelles de l'accueil de loisirs sous couvert de l'habilitation Jeunesse et Sports ainsi qu'au regard des besoins, des envies et/ou des attentes du groupe ans pendant ce temps des vacances.**

➤ **Les activités possibles – 13/17 ans - Varennes St Sauveur :**

- ½ journées en après-midi les mercredis/ samedis et vacances scolaires du calendrier

L'activité est un moyen pour les jeunes de s'approprier leur espace et de devenir plus autonomes; favorisant ainsi leurs temps libres suivant les différentes périodes de l'année. L'animateur développera ses démarches pédagogiques par le « laisser faire » le « faire avec » et le « faire faire » pour cette tranche d'âge. Les activités structurées seront ponctuées par des moments d'échange, de communication et de détente.

L'animateur prendra en compte la capacité réelle de cette tranche d'âge, les besoins et attentes pour la mise en place de ces activités ou de celles proposées par les jeunes.

Il aura pour rôle principal de favoriser la rencontre et le dialogue entre les jeunes et entre les jeunes et lui-même, d'être attentif en encourageant les jeunes vers une conception et une mise en œuvre de leurs « projets loisirs » dans la mesure du possible et du réalisable.

Les « projets jeunes » seront étudiés et mis en application suivant les possibilités d'organisation financière, logistique et vis-à-vis de la réglementation en vigueur. Ces projets favoriseront les rencontres, l'échange et le dialogue entre les jeunes et autres partenaires.

Favorisant largement l'éducation au Développement Durable et à l'écocitoyenneté, les jeunes auront la possibilité d'adhérer et de mettre en œuvre des projets allant dans ce sens et en collaboration avec divers partenaires locaux ou nationaux.

Les jeunes pourront avoir une à plusieurs implications lors des manifestations locales (sportives ou culturelles) afin de mettre en place un système qui leur permettra l'obtention d'un autofinancement pour une partie de leurs projets

Une collaboration se fera tout au long de l'année afin d'utiliser les outils multimédias et numériques, le site Internet communautaire pour notamment la diffusion de courts métrages ou reportages photos mettant en avant les actions, manifestations festives... et les conditions d'accueil de chaque secteur 13/17 ans ; ceci dans le but de promouvoir les lieux et les activités programmées. Une « gazette » d'information pourra être éditée en parallèle et diffusée aux familles. De même, l'animateur pourra conseiller et/ou diriger le jeune en demande d'informations sur le secteur professionnel... (Rédaction d'un C.V., démarches administratives...).

Les différents types d'activités :

L'animateur proposera, chaque période et chaque jour, un répertoire d'activités de loisirs, de découverte et de détente.

Les jeunes seront associés à la programmation des activités.

Ils pourront durant l'année organiser des soirées « **repas à thème** » avec confection du menu

Ces activités s'être organisées autour des dominantes suivantes :

- le bricolage et les arts plastiques
- le sport et les activités de plein air
- l'expression corporelle
- découverte de la nature et son écosystème
- l'informatique et l'espace Internet
- la photographie numérique et la vidéo
- les sorties culturelles et de loisirs
- la prévention /sensibilisation sur divers sujets liés à l'actualité ou au jeune

Quelques exemples possibles (suivant les demandes et l'organisation) :

- Animation « baignade » à la piscine intercommunale
 - Activités culinaires ou artisanales avec utilisation de divers matériaux (plâtre, bois, argile...)
 - Jeux sportifs: ping-pong, baby-foot, billard, basket, volley, jeux collectifs divers...
 - Sorties en partenariat avec les clubs sportifs ou associations (karting, laser Game, accro branche, équitation, activités nautiques, escalade ...)
 - Promenades à VTC (possibilité en journée pique-nique)
 - Danses, hip hop, théâtre...
 - Sorties pêche à la ligne / Balade avec lecture de carte et boussole
 - Graff sur panneaux en bois, peinture sur maillot
 - Journées ou ½ journées exceptionnelles à l'extérieur : visites culturelles, expos, cinéma, artisanat, (jeux en réseaux, multimédia, numériques...), rencontres inter- communes
 - Opérations exceptionnelles : Téléthon, marché de Noël, lavage de voitures, marché Bio, illuminations de Noël, plantation d'arbres...
 - Repas en soirée avec un thème
 - Participation active le week-end aux manifestations locales (courses cyclistes...)
- ✓ **La concrétisation de ces exemples « d'activités possibles » ne pourra se faire qu'en corrélation avec les possibilités de l'accueil de loisirs sous couvert de l'habilitation Jeunesse et Sports et que si elles correspondent aux capacités, aux besoins et/ou aux attentes du groupe.**

3. Mini- séjours

En été pour les 3/11 ans, les 11/13 ans et au cours de l'année pour les 13/17 ans, un à trois mini- séjours (maximum 3 nuitées) pourront être proposés par l'équipe d'encadrement ou préparés en collaboration avec les participants en fonction des envies ou des attentes de chacun. Ces projets s'adresseront aux parents, aux enfants et au club ados de l'accueil de loisirs à Louvarel ainsi qu'aux jeunes 13/17 ans à Varennes St Sauveur.

- **Pour les 3/5 ans**, une proposition d'un mini- séjour de deux jours (1 nuitée) sur la structure pourra être mise en place en fonction des possibilités, des besoins et du choix et attentes des familles. Ce mini séjour prendra appui sur la thématique de l'accueil de loisirs afin de rester en continuité avec les objectifs poursuivis au travers du thème de la période.

Il sera basé sur la structure, dans le parc clos et à proximité immédiate du bâtiment (sanitaires complets, salle de repli si intempéries, équipement de cuisine ...)

Une attention particulière sera portée vis-à-vis du respect du rythme de l'enfant et du rythme du mini séjour, du relationnel à établir, hors contexte familial ainsi que sur l'hygiène et l'équilibre alimentaire lors de la confection des repas avec les enfants. Un accent sera mis en matière de sécurité et au regard des lois et réglementations en vigueur.

Les familles seront informées, en amont, par le biais d'un document relatant les objectifs et les moyens mis en œuvre, pour et pendant le déroulement du mini séjour.

Les horaires d'accueil pour le mini séjour (départ/retour) resteront en accord avec ceux des acheminements par navettes soit de 8h00 à 9h00 pour l'arrivée et de 17h00 à 18h00 pour le retour.

- **Pour les plus de 6 ans**, un à deux mini- séjours pourront être organisés dans les mêmes conditions d'accueil sur la structure et de sécurité définies pour le groupe des petits. Ils pourront être de 2 à 4 jours (1 à 3 nuitées) et toujours en rapport avec la thématique de la période ou avec un thème plus spécifique (scientifique/environnement/sports...).
- **Pour les 9/11 ans**, un à deux mini- séjours pourront être organisés sur la structure ou à l'extérieur et dans les départements limitrophes de l'accueil de loisirs, dans des conditions d'accueil et de sécurité concordant avec la

réglementation en vigueur. Ils se feront obligatoirement par le biais de prestataires de service agréés pour l'accueil de mineurs (camping, base de loisirs, gîte, associations, clubs sportifs...). Ce type de projet sera en relation étroite avec la thématique de la période afin d'assurer une continuité dans les objectifs poursuivis par l'accueil de loisirs.

- **Pour les 11/13 ans du club ados et les jeunes de 13/17 ans**, possibilité d'organiser un à deux mini-séjours et ce, par année scolaire. Ils seront de proximité départementale (ou régionale) et principalement dans le cadre de projets à long terme et/ou d'opérations exceptionnelles programmées. Ils pourront être effectifs en été et/ou en hiver/printemps avec, en exemple, un séjour à la neige ou une participation à une rencontre à dominante sportive... Ces mini-séjours seront élaborés conjointement avec les jeunes.

Les conditions d'accueil et de sécurité seront conformes avec la réglementation en vigueur et avec le biais de prestataires de service bénéficiant d'un agrément pour ce type de séjour, dans le cadre d'accueil de mineurs.

- Tous ces séjours thématiques possibles permettront aux participants de vivre un réel moment de loisirs, de détente, de découverte dans le cadre d'une vie en collectivité.

- Ils bénéficieront d'un rythme adapté à ce temps des vacances avec notamment un lever et coucher échelonnés en fonction de l'âge et des besoins. Des temps calmes et de repos seront instaurés, en fonction de l'âge, du moment, des besoins ou de l'activité programmée.

- Ils participeront activement avec l'équipe d'encadrement à la vie du séjour, à la conception et à l'élaboration de menus équilibrés et adaptés aux activités et besoins nutritionnels de chacun, en tenant compte de leur capacité d'exécution et de la réglementation en vigueur en matière de sécurité et d'hygiène alimentaire. De même, le groupe participera, à la hauteur de chacun, aux tâches attenantes à ce type de séjour (installation du camp si camping, vaisselle, rangement, nettoyage...)

- La journée sera largement ponctuée par des moments de découverte de l'environnement, du patrimoine local, de pratiques sportives et/ou de jeux structurés suivant le lieu d'accueil, le thème et l'objectif du séjour.

4. les tarifs

Tranches de QF CAF (en €)	Tarif journée avec repas (en €)	Tarif 1/2 journée sans repas (en €)	Forfait semaine avec repas (en €)
< 500	6.00	2.07	27.68
501 à 600	7.20	2.47	33.20
601 à 655	8.64	2.97	39.80
656 à 720	10.37	3.57	47.79
721 à 810	12.44	4.28	57.33
811 à 1 000	14.93	5.13	68.82
> 1 000	15.50	5.48	71.54

- **Réduction (hors repas)** de 10% pour le 2^{ème} enfant, 20% à partir du 3^{ème} enfant inscrit sur journée/ ½ journées et/ou forfait semaine. Les aides journalières d'un comité d'entreprise sont déductibles sur présentation d'une attestation.
- **Tarif repas : 4.00 €**
- Le règlement de la prestation se fait à réception de la facture, au Trésor Public à Louhans pour le secteur Cuiseaux, en régie directe pour le secteur Louhannais, par chèque(s) bancaire(s) et/ou chèque ANCV, tickets CESU et/ou espèces.

2 Les tarifs de l'accueil de loisirs 13/17 ans secteur Cuiseaux:

Forfait annuel d'adhésion de **35,00€ pour les résidents du territoire** (réductions de 10% pour le 2^{ème} enfant de la même famille et 20% à partir du 3^{ème} enfant).

De plus, la contribution des familles s'élève à 50% du prix de la prestation spécifique programmée si participation du jeune à l'activité (sortie sportive, culturelle, repas...). Bresse Louhannaise Intercom' prend à sa charge le reste du coût financier de l'activité spécifique.

IV. DESCRIPTION D'UNE JOURNEE TYPE DE FONCTIONNEMENT EN ACCUEIL DE LOISIRS 3/13 ANS

De 8h00 à 9h00 : Accueil actif et échelonné sur les 2 sites de la communauté de communes ou sur l'accueil de loisirs avec encadrement en ateliers « espace ludique » ou petits jeux de plein air et sur les lieux fixes de ramassage pour les navettes de transport

De 9h00 à 9h30 : Accueil général des groupes, appel, collation, hygiène

Groupe des 3/11 ans (+ 11/13 ans club ados en été):

A 9h30 : Sensibilisation le lundi en été (avec 1 meneur au minimum « fil rouge » costumé), en rapport avec la thématique du moment afin de permettre aux différentes tranches d'âges d'intégrer activement les activités du jour, de la semaine

De 9h30 à 11h00 : Temps d'activités organisées (chaque participant pourra participer à l'activité de son choix, par groupe d'âges). Des ateliers « espace ludique » seront mis en place dans chaque salle, afin de permettre à l'enfant d'accéder à des moments de détente. Certaines activités spécifiques pourront accueillir différentes tranches d'âges, en prenant compte de la compréhension, la concentration, la capacité physique ou intellectuelle et l'envie.

De 11h00 à 12h00 : Rangement des salles, hygiène, temps libres et temps calmes organisés ou gérés par l'animateur

De 11h45 à 12h00 : **arrivée** des enfants inscrits en ½ journées après-midi avec repas

De 13h30 à 14h00 : **départ** des enfants inscrits en ½ journées matin avec repas

De 12h50 à 12h00 : **départ** des enfants inscrits le matin sans repas

De 13h30 à 14h00 : **arrivée** des enfants inscrits l'après-midi sans repas

De 12h00 à 13h30 : Repas servis en réfectoire et/ou sous le préau suivant la saison, en 1 à 2 services

De 13h30 à 14h00 : Hygiène, temps libre, temps calme et/ou repos organisés avec les animateurs suivant les différentes tranches d'âges et les besoins de chacun. Les plus petits ont un temps calme, sieste ou simple repos (sieste de 13h45 et 15h15).

A 14h00 : Sensibilisation menée pour les activités de l'après-midi (Cf. le matin pour les 3/11 ans)

De 14h15 à 16h00 : Temps d'activités organisées en intérieur et/ou en extérieur, piscine, sorties... 16h00 : rangement des salles, hygiène.

De 16h15 à 17h00 : Goûter et temps calme organisé pour toutes tranches d'âges

17h00 : pointage et départ des 2 navettes de transport vers les 11 communes de résidence des enfants

De 17h00 à 18h00 : Ateliers « espace ludique » et/ou petits jeux de plein air avec le départ échelonné des enfants partant directement de l'accueil de loisirs

De 17h00 à 18h00 : Navettes de transport pour les enfants vers le(s) site(s) d'accueil de la communauté de communes avec encadrement des ateliers « espace ludique » ou petits jeux de plein air ou vers les lieux fixes de ramassage sur les communes (service identique pour les jeunes du club ados)

Club ados en été :

Acheminement et/ou accueil des 11/13 ans est à l'identique du groupe des 3/10 ans : horaires, navettes, point(s) animateurs d'été...

De 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 17h00 : activités structurées encadrées, sorties/activités sportives /temps de détente, goûter...

De 17h00 à 18h00 : départ échelonné des préadolescents (navettes de transport ou directement de la structure)

Le repas est principalement pris en groupe « club ados », et bien distinct des autres tranches d'âges.

Pendant l'été principalement, le jeudi sera programmé en « journée exceptionnelle avec pique-nique » avec des actions, sorties et/ou des grands jeux thématiques (sur l'accueil de loisirs ou à l'extérieur). Certaines de ces actions permettront aux différentes tranches d'âges de se retrouver en groupe unique.

L'amplitude horaire des journées sera organisée différemment vis-à-vis des tranches d'âges. L'équipe d'animation prendra en compte les capacités, les besoins et attentes des enfants, permettant ainsi de respecter le rythme de chacun, avec une attention plus particulière pour les plus petits (3/5 ans).

Pour les moments d'activités nautiques/baignades, les actions mises en place se feront par tranche d'âges et en respect avec les lois en vigueur sur la réglementation baignade à la piscine. Chaque tranche d'âges fréquentera au minimum 1 fois par semaine en été la piscine intercommunale et/ou la baignade au plan d'eau (en tenant compte des conditions climatiques, envies et besoins). Des jeux d'eau seront fréquemment organisés sur la structure.

De même, en fonction de la période, les enfants pourront bénéficier de l'espace « baignade » du plan d'eau à Louvarel lorsque ce dernier est sous surveillance de M.N.S. et en périmètre de sécurité défini.

Le groupe « club ados », évoluera avec plus d'autonomie au sein du site. L'animateur sera à l'écoute des besoins et attentes du groupe. Il favorisera et aidera les jeunes pour les projets en sorties extérieures, les rencontres inter -communes... les jeunes pourront, s'ils le souhaitent, participer de façon active, au moins une fois durant le séjour, à l'élaboration et la mise en œuvre d'une activité thématique de type « grands jeux » avec l'équipe d'encadrement de l'accueil de loisirs 3/5 ans et 6/11 ans.

Suivant les sorties prévues, la motivation... le club ados pourra participer à la journée exceptionnelle du jeudi avec pique-nique.

V. DESCRIPTION D'UNE JOURNEE TYPE DE FONCTIONNEMENT EN ACCUEIL DE LOISIRS 13/17 ANS

De 14h00 à 15h00 : Accueil échelonné des jeunes, temps de détente encadrés et/ou libres

Les jeunes auront à disposition pour **les temps de détente** tous types de jeux de plein air, un billard, un baby-foot, des jeux de société, un accès ordinateur/Internet, jeux vidéo...

De 15h00 à 17h00 : activités variées structurées et encadrées et ce, à la carte et sur inscription.

Les activités seront programmées mensuellement pour les mercredis et samedis. Elles seront planifiées par tranche/semaine pour les périodes de vacances scolaires.

L'inscription d'un jeune à une activité se fera obligatoirement en amont, sous autorisation parentale.

Une participation financière pourra être demandée, suivant la nature de l'activité proposée.

Pour chaque ½ journée d'ouverture 1 à 3 activités seront proposées, aux choix et/ou attentes des participants. Pour ce faire, un panneau d'affichage détaillera le contenu de (des) activités de type artisanale, d'expression, de sport collectif, de tournoi interne, de sortie extérieure ou visite... le jeune optera pour une ou plusieurs activités. Le déroulement de l'activité pourra être ponctué de moments de détente si nécessaire.

De 17h00 à 18h00 : Rangement, goûter et temps détente encadrés

De 18h00 à 19h00 : départ échelonné des jeunes / temps de détente libres

De 18h00 à 23h00 : possibilité d'une soirée repas à thème 1 fois par semaine par période (sous autorisation parentale)

VI. LE CADRE DE MISE EN ŒUVRE

1. La sécurité et l'hygiène

a) La sécurité :

L'implantation de l'accueil de loisirs permettra une surveillance visuelle adaptée à la sécurité des enfants au regard des allées et venues sur le site de la base de loisirs à Louvarel. Le parc de la structure de loisirs est clos par un encadrement de grillage et de barrières d'accès disposant d'un dispositif de verrouillage. Aucun véhicule ou stationnement n'est admis dans l'enceinte, hormis les livraisons d'une courte durée et les véhicules de service.

Des consignes de sécurité directe et/ou de façon ludique adaptées aux différentes tranches d'âges seront données à chaque début de période ou de semaine et répétées régulièrement aux enfants par les animateurs avec également pour référence le PPMS.

Des exercices d'évacuation de type « incendie » ou de fumée toxique seront programmés avec un accompagnement du service local des Pompiers ou en essai interne.

Les animateurs auront pour consignes de mettre en action le système de vérification de pointage des enfants régulièrement sur la journée, en déplacement ... ils auront un regard vigilant lors des temps de détente en extérieur, des menées d'activité... afin de pallier à tous problèmes pouvant être liés à un défaut de surveillance. Afin de faciliter cette tâche et de minimiser les risques, les animateurs resteront référents d'un groupe d'âge sur une semaine complète au minimum durant le séjour.

L'utilisation d'outils ou produits à manipulation dangereuse se fera uniquement sous couvert de l'animateur et en toute sécurité. Ils devront être immédiatement rangés en espace non accessible aux enfants après emploi (cutters, aérosols, pyrograveurs, rallonge électrique, spots lumineux, mini four...), vigilance accentuée envers le groupe 3/5 ans.

Il en sera de même lors d'un regroupement des enfants pour des actions de type « grand jeu ou spectacle » où la vigilance sera de mise en matière d'agencement de l'espace, du système d'évacuation, de l'installation de mise en scène de régie « son et lumière », du nombre d'enfants dans l'espace...

Les jeunes préadolescents du « club ados » ne seront pas à proximité directe des autres groupes d'âges de l'accueil de loisirs. Ils recevront des consignes en matière de sécurité, de cohabitation et de civisme avec les jeunes enfants notamment en matière de tenue, de langage, entre- aide...

L'accueil de loisirs pourra faire de l'accueil d'enfant porteur d'handicap ; son implantation est adaptée et aménagée pour les enfants à mobilité réduite ou autres handicaps (accès locaux et sanitaires). L'équipe se conformera aux consignes prodiguées par la réglementation en vigueur, la famille, le médecin et/ou l'éducateur spécialisé.

Les familles auront la possibilité de venir sur le site afin de constater les dispositions prises pour l'accueil des enfants en matière de sécurité. Un document relatant ces dispositions et une synthèse du projet pédagogique leur sera remis sur demande lors de l'inscription.

b) L'hygiène :

Une attention particulière sera portée en matière d'hygiène auprès des enfants et de l'équipe.

Le groupe sera amené, lors des moments ponctuant une journée, de mettre un accent sur l'hygiène corporelle dans ce type de vie en collectivité. Du passage aux toilettes découlera un nettoyage des mains à l'eau savonneuse ; il en sera de même avant et après les moments de collation, repas/goûter, activités culinaires. Les plus petits auront recours au service de l'animateur référent afin qu'il soit garant de leur propreté corporelle. Ils disposeront d'un lieu de toilette approprié et réservé uniquement à ce type d'interventions.

Une explication sera donnée à l'équipe d'encadrant en matière de T.I.A.C. ou autres problèmes sanitaires référencés et sur les mesures à prendre dans ce type de contamination et d'intoxication.

Une vigilance sera opérée afin d'anticiper et/ou de prévenir les parents en cas de constat de poux ou autres parasites sur la structure, sur un enfant et/ou sur un animateur.

Si cela est possible, l'équipe optera pour une sensibilisation à l'hygiène bucco-dentaire par le biais du brossage des dents (suivant mise à disposition d'outils par un groupe pharmaceutique)

Les animateurs seront vigilants pendant les temps repas et les activités spécifiques en utilisant des moyens de protection, afin que les enfants gardent une propreté relative sur le plan vestimentaire et en correspondance avec ce type de loisirs.

Une vigilance sera portée en matière de conditionnement et de distribution des denrées alimentaires lors des journées « pique-nique ». Il en sera de même pour le conditionnement des boissons ou l'utilisation de l'eau fournie en adduction public.

c) La santé :

L'accueil de loisirs se conformera à la réglementation en vigueur en matière de soins, d'admission de médicaments et de suivi des fiches sanitaires pour chaque participant.

Doté d'un espace « infirmerie /isolement » et d'un médecin généraliste de proximité géographique, le structure détiendra dans son armoire de secours avec verrouillage, la base de produits nécessaires aux premiers soins de type bénins : compresses, solutions désinfectantes, sparadraps, pince à échardes, gants de protection...

Si un participant est sous traitement médical, l'équipe de direction, tenant le rôle « d'assistant sanitaire avec attestation A.F.P.S/PSC », aura pour charge l'admission du ou des médicaments à doses et fréquences notifiées sur une copie de l'ordonnance du médecin traitant de la famille (médicaments qui porteront le nom de l'enfant).

L'assistant sanitaire référent aura l'obligation de tenir en état et ce, quotidiennement, le contenu d'utilisation des trousse de « premiers soins bénins ». Il devra communiquer à l'équipe les éventuels problèmes ou allergies notifiés sur la fiche sanitaire de l'enfant tout en respectant les clauses de confidentialité à l'égard de l'enfant ou du jeune et vis à vis du reste du groupe de participants.

Les animateurs seront sensibilisés sur les éventuels comportements à risque, la manière de les déceler, de les aborder et la conduite à tenir dans de tels cas (alimentaires, dépressifs, maltraitance...). Il en sera de même en terme de maltraitance physique ou morale repérée envers un enfant vis-à-vis de son contexte familial ou au sein même de l'accueil de loisirs. Ils devront dans tous les cas informer la direction afin que ce dit constat puisse aussi être établi par une tierce personne et être signalé aux services compétents et/ou aux familles notamment dans le cas de troubles alimentaires.

Une fiche journalière d'infirmerie sera dûment remplie à chaque soin prodigué sur un enfant avec un maximum d'informations notifiées, dont les produits para pharmaceutiques utilisés, l'heure des soins... cette fiche sera visée par le directeur chaque fin de journée et conservée en archive dans un classeur « registre d'infirmerie » prévu à cet effet.

Lors des mini- séjours, les animateurs auront à disposition le même type de fonctionnement de premiers soins et seront assujettis aux mêmes obligations que sur l'accueil de loisirs.

L'assistant sanitaire (ou l'animateur référent) communiquera aux parents tous problèmes décelés sur l'enfant ou incidents survenus lors de la journée (piqûre d'insectes, hématome, irritation...)

L'assistant sanitaire (ou l'animateur référent) et l'équipe de direction sensibiliseront les animateurs sur la protection solaire/chaleur excessive pour les enfants par le biais de crème solaire, chapeaux, consommation régulière d'eau et jeux à l'ombre et/ou temps de repos.

Pour le club ados et les jeunes de 13/17 ans, l'animateur procédera de la même manière que sur le groupe des 3/11 ans. Il tiendra à jour le registre d'infirmerie qui sera visé par le directeur. Il devra se référer aux consignes du directeur et/ou de l'assistant sanitaire en matière de sécurité, précitées en amont.

En cas de grosse canicule, l'équipe se conformera à la circulaire émise par le ministère de la Santé dans le cadre d'accueil collectif de mineur et prendra toutes les dispositions nécessaires afin de garantir la santé des enfants. L'utilisation de la piscine intercommunale, du plan d'eau et les jeux d'eau au sein de la structure seront à privilégier notamment.

Les alertes ou vigilances sanitaires d'actualité seront prises en considération. Une information sur les conduites à tenir sera communiquée à l'équipe, aux enfants et aux jeunes et ce, agrémentée par un affichage sur les lieux et espaces communs de la structure.

2. Les moyens mis à disposition

a) Moyens matériels :

Pour l'ensemble de la prestation, l'accueil de loisirs bénéficiera d'un budget de fonctionnement annuel établi pour assurer les dépenses de fonctionnement pédagogique, de restauration, d'encadrement et de transport pour les différentes périodes d'ouvertures.

L'acquisition d'outils pédagogiques de base concordant à des utilisations classiques permettra à l'équipe d'encadrement de planifier, par période d'ouverture de l'accueil de loisirs, un catalogue varié d'activités qui sera adapté à chaque tranche d'âges en fonction des capacités, attentes et besoins de chaque enfant et jeune.

En parallèle, les investissements en outils éducatifs plus spécifiques favoriseront l'évolution et la diversification des actions menées dans des domaines très ciblés par les thématiques proposées aux enfants et aux jeunes chaque période de vacances scolaires (microscope, télescope, boussoles, tour de potier...).

b) Moyens humains

Encadrement

Afin de répondre aux exigences minima de la collectivité, l'équipe de direction sera composée d'une directrice et d'un adjoint administratif (uniquement en été pour les adjoints) et d'une équipe d'animateurs diplômés BAFA/CAP petite enfance 50%, stagiaires 30% ou non diplômés 20% qui assureront l'encadrement des enfants. Ces effectifs seront ajustés en fonction du nombre d'enfants inscrits par jour et/ou par semaine de fonctionnement.

L'effectif d'encadrement est d'1 animateur pour 12 enfants de plus de 6 ans et d'1 animateur pour 8 enfants pour les moins de 6 ans. A partir de 11 ans : 1 animateur pour 12

Pour les services de restauration et d'entretien/hygiène : 1 cuisinière, 1 agent d'entretien et 1 à 2 agents d'entretien technique.

Rôle de chacun

✓ Le rôle du directeur :

Garant du projet éducatif de l'association, de l'application du projet pédagogique et de son évaluation

Rôle formateur auprès des animateurs : responsable des stages pratiques BAFA/CAP petite enfance et de l'évolution du stagiaire (formation, évolution, évaluation) et de l'animateur diplômé

Aide à la mise en place d'activités et à la réalisation de certains projets

Liaisons avec les différents partenaires extérieurs

Organisation et gestion de l'accueil de loisirs

Gestion du budget, tenue de la comptabilité

Responsable de l'ensemble du personnel

Responsable civilement et pénalement des enfants

Garant de la sécurité morale, affective et physique des enfants et des jeunes

✓ **Le rôle du responsable pédagogique / adjoint administratif (en été) :**

Cahier des présences/fiches sanitaires

Organisation des plannings « baignade » et animations, sorties

Coordination des différents sites d'accueil (matin/soir)

Coordination et suivi des actions sur les différentes tranches d'âge

Menée journalière des réunions de bilan de fin de journée et conjointement par chaque semaine avec la directrice

Suivi du matériel pédagogique et logistique

Garant de la sécurité morale, affective et physique des enfants et des jeunes

✓ **Le rôle de l'assistant sanitaire (suivant période et besoin):**

Tenue hebdomadaire du registre « infirmerie »

Gestion des médicaments, fiches sanitaires et des premiers soins

Information sur les régimes particuliers, les allergies...

Garant de la sécurité morale, affective et physique des enfants et des jeunes

✓ **Le rôle des animateurs (*voir la place de l'animateur*) :**

Garant de la sécurité morale, affective et physique des enfants et des jeunes

Garant de la préparation et de la concrétisation des activités prévues en tenant compte des envies, besoins et capacités des enfants et des jeunes et du projet de fonctionnement

Capable de prise de position au sein de l'équipe d'encadrement et/ou de la vie en collectivité

Capable d'auto analyse dans ses actions et du réajustement de ses démarches, si nécessaire (outils d'analyses fournis aux animateurs)

✓ **Le personnel d'entretien :**

Garant de l'entretien de tous les locaux et du matériel confiés à cet effet

Respect des règles d'hygiène et de sanitaire, dans le cadre d'une vie en collectivité

✓ **Le personnel de restauration :**

Garant du suivi et entretien de l'espace de conception des repas (normes D.D.S.V.)

Respect des règles d'hygiène et sanitaire des denrées cuisinées, conservation...

Notions en matière d'équilibre alimentaire

Réalisation des menus variés et équilibrés

Respect des régimes alimentaires, allergies...

✓ **Le personnel intercommunal:**

Service d'entretien technique en extérieur/ intérieur

Petites réparations courantes du bâtiment

Aide au transport du matériel lourd de fonctionnement...

➤ **La place des animateurs :**

L'animateur tiendra une place entière au sein de l'équipe d'encadrement et ce, quel que soit son statut en matière de formation BAFA/CAP petite enfance ou de non diplômé. Chaque personne pourra exprimer ses envies, ses attentes, exposer ses aptitudes et ses connaissances en techniques d'animation. Ils pourront être aidés plus spécifiquement dans certaines préparations, menées d'activités et/ou démarches pédagogiques, notamment avec les animateurs non diplômés et les stagiaires BAFA ou CAP petite enfance.

Ils participeront, lors des réunions de préparation, à l'écriture plus concrète du projet de fonctionnement dont les objectifs sont notifiés dans le document pédagogique de l'accueil de loisirs. Leurs vécus en matière d'encadrement en C.V.L ou autres et leurs divers projets et capacités seront pris en comptes et étudiés pour une juxtaposition avec la réalité du terrain et les options pédagogiques de l'œuvre organisatrice.

Une fiche « évaluation/animateur » pourra permettre à l'animateur, chaque semaine, d'apprécier son implication au sein de l'équipe, d'évaluer ses actions, ses attitudes et ses démarches éducatives et pédagogiques en conformité avec les options définies dans le document pédagogique. (Projet individuel d'activité notamment)

Ces fiches seront interprétées, chaque fin de semaine, par un bilan individuel avec le directeur ou le responsable pédagogique et/ou avec l'équipe d'encadrement suivant les besoins.

Un accent sera mis sur le rôle de l'animateur vis-à-vis des familles, notamment pendant les temps de l'accueil. Les animateurs, sur le même lieu pour la semaine, seront à l'écoute, prendront note des remarques et consignes des parents. Ils présenteront les activités et expliqueront les actions et/ ou les éventuels problèmes rencontrés dans la journée ou semaine. L'accueil se fera avec une prise en charge active des enfants (petits ateliers « espace ludique », chants, lecture, petits jeux de plein air, jeux de société...) et ceci, à chaque « temps accueil » de la journée.

L'animateur sera référent de son groupe d'âges pour les moments de vie quotidienne permettant ainsi une meilleure connaissance de chaque enfant et un repérage plus facile pour ce dernier. Pour les menées d'activités (6/11 ans), elles se feront en sous-groupe, par tranche d'âges et avec un minimum de 2 animateurs et 2 activités différentes par ½ journée. L'animateur des 13/17 ans optera pour un même fonctionnement. Cela permettra une meilleure diversification des activités proposées en libre choix, favorisant ainsi le respect des capacités, envies et besoins des enfants. Le groupe des plus petits (3/5 ans) bénéficiera de petits ateliers d'activités variés et de courte durée. Certaines journées ou ½ journées permettront

aux enfants de vivre une action en groupe unique (grand jeu, sorties extérieures...) ce qui donnera à l'animateur la possibilité de connaître les autres enfants d'âges différents et vice versa pour les enfants.

L'animateur aura à charge le même sous-groupe d'enfants pour la semaine complète (sauf en cas de difficultés repérées). Il pourra encadrer une autre tranche d'âges les semaines suivantes. Cette permutation paraît plus difficile avec le groupe des 3/5 ans, considérant leurs besoins de repérage. Ces encadrements et changements seront étudiés avec la réalité du terrain.

Les animateurs du club ados 11/13 ans et des jeunes 13/17 ans auront pour mission le suivi du lieu mis en place par la collectivité et/ou la commune concernée, afin de favoriser la rencontre et le dialogue entre les participants, de proposer un répertoire d'activités de loisirs, de découvertes et de détente et d'encourager ces derniers à la conception et la mise en œuvre de leurs propres « projet loisirs ». Ils élaboreront ensemble un règlement intérieur pour chaque lieu et adapté à chaque tranche d'âges. Ce règlement sera communiqué aux familles pour validation par signature. Le planning d'activités sera également communiqué.

. Temps d'échange de l'équipe

Régulièrement, l'équipe d'encadrement procédera à un moment d'échange sur la (les) journée(s) passée(s), sur les éventuelles difficultés rencontrées, les informations transmises par les parents, le déroulement des activités...

Chaque semaine, en fin de journée, ce temps d'échange aura pour but supplémentaire un bilan de l'équipe, l'évaluation des actions vis-à-vis des options pédagogiques établies, avec éventuellement un réajustement au regard du projet pédagogique, la préparation et la mise au point du planning d'activités de la semaine suivante et de toutes les dispositions nécessaires afférentes aux groupes d'âges, aux animateurs référents...

Un temps chaque semaine sera consacré aux bilans individuels, notamment pour les animateurs en situation de stage pratique et leur formation.

c) Préparation des activités :

Une réunion de préparation aura pour objectif la mise en place des plannings d'activités de chaque semaine, la définition du rôle de chacun, la répartition des animateurs par tranche d'âges/par espace, la définition des compétences de chacun, un point sur la réglementation en vigueur...

Un listing complet du matériel sera rédigé en début et fin de période, afin de pallier au manquement de certaines fournitures pédagogiques nécessaires à la réalisation des activités.

La préparation des activités, du matériel ou installation de la salle sera à la charge de l'animateur, en dehors des horaires des vis à vis pédagogiques.

Chaque animateur devra être en situation opérationnelle à l'arrivée des enfants. Il devra pour cela tenir en bon état d'utilisation (ou de renouvellement de matériel) les sous- régies. L'équipe d'encadrement veillera au bon fonctionnement, utilisation, rangement et réapprovisionnement de la régie centrale.

Les listes d'achat du matériel pédagogique seront communiquées en fin de semaine pour la semaine suivante. L'animateur prendra soin de ne pas notifier des achats pouvant être pris en doublons par des matériaux identiques ou similaires et stockés en régie centrale. Il devra se conformer aux dispositions financières de la structure pour la période et ce, afin de proposer des activités en adéquation avec les moyens définis au préalable et en nombre concordant avec la réalité du total d'enfants concernés par l'activité.

L'animateur pourra associer les enfants, en fonction de la teneur de l'action et de l'âge, à la préparation de certains supports d'activités (préparation des pots de peinture, répartition du matériel par table de travail...) Il associera son groupe d'enfants au rangement et au nettoyage de sa salle après l'activité, afin d'impliquer et de responsabiliser ces derniers à la vie en collectivité notamment.

3 La répartition des temps d'activités et temps de détente

a) Temps de rassemblement :

- Les enfants bénéficieront d'un temps d'échange et d'information sur les actions, les activités ou consignes en vigueur mises en place à chaque début de ½ journée ou au moment des déplacements à l'extérieur (repas, grand jeu, promenade, sortie en car...). Ce temps pourra se faire en groupe unique ou par tranche d'âges.
- Il aura pour but supplémentaire de mettre en action un moment de sensibilisation, animé et costumé, afin de permettre aux enfants de participer de façon active à la thématique du séjour et ce, principalement en été.

b) Temps d'activités :

- Les activités seront programmées chaque matin et après-midi en fonction des attentes et besoins des enfants. Elles se feront principalement en sous-groupe et par tranche d'âges. L'enfant aura la possibilité de choisir son activité et de la vivre en fonction de ses attentes et envies.

- Pour la tranche des 3/5 ans, les activités seront sous forme d'ateliers tournants, de courte durée et entrecoupés par des moments de détente.
- Pour les 6/10 ans, elles pourront être présentées et mise en action sous forme « à la carte » et étalées sur plusieurs moments de la semaine, en fonction de la nature des ateliers, du degré de difficulté.
- Ces activités seront présentées pendant les tranches horaires de : 9h30 à 11h00 et 14h00 à 16 h00
- Pour le club ados 11/13 ans et les jeunes de 13/17 ans, les activités seront proposées par planning /semaine/période. Matin et après-midi pour le club ados et uniquement en ½ journées après- midi pour les jeunes à Varennes St Sauveur (mercredis, samedis et vacances scolaires).

c) Temps libre :

- Pendant (*suivant les besoins des enfants*) et après chaque activité, l'équipe mettra en place des moments de détente où l'enfant, sous le regard vigilant de l'animateur, pourra vivre un moment en adéquation avec ses envies, ses besoins d'occuper un espace d'autonomie en intérieur ou en extérieur, sans contrainte d'encadrement structuré par une action spécifique. Il pourra s'il le désire, associer l'animateur à ce moment.
- L'équipe mettra à disposition à cet effet des espaces d'ateliers fixe de type dînette, lego, livres, jeux de société, jeux de ballon, coloriage... l'enfant aura le choix sur l'utilisation libre de ces espaces ou de ne rien faire. Ces moments permettront aussi un échange entre les enfants et entre les enfants et l'animateur.
- Les préadolescents et les adolescents bénéficieront de matériel adapté à ce temps de détente : jeux sociétés, ballon, baby-foot...et atelier bois

d) Temps calme/repos :

- En début d'après-midi, ces moments de détente seront proposés en fonction des besoins de chaque enfant, toutes tranches d'âges confondues. Un espace « sieste/repos » sera mis en place pour les plus petits avec comme support la lecture d'un livre, l'écoute d'une musique... Il sera à privilégier notamment en cas de canicule.
- Des ateliers animés par les animateurs permettront aux enfants de jouer à divers petits jeux d'intérieur et/ou d'extérieur, de lire, de chanter...
- Ce temps calme ponctuera aussi la fin de journée dans l'attente du départ des navettes d'acheminement et/ou de l'accueil des familles.

e) Repas :

- Les repas seront élaborés aux normes en vigueur, par le service restauration de l'accueil de loisirs sur la structure et ce, chaque période de fonctionnement. L'amplitude horaire du déjeuner se situera sur 1 heure de restauration environ (2 services possibles suivant le nombre d'enfants/période).

Les enfants prendront leur repas généralement par table de huit dont un animateur. Pas de tranche d'âges spécifique par table hormis celle des tous petits où un à deux animateurs seront présents pour les seconder dans ce moment de restauration et au vu d'éventuelles difficultés de dextérité. Les plus grands pourront s'associer à cette aide, s'ils le désirent.

Ce moment de restauration permettra de vivre un réel temps de convivialité et de libre-échange entre et avec les enfants.

- Un temps de collation, sera mis en place le matin après l'arrivée des navettes de transport et un temps de goûter pour toutes les tranches d'âges, sera servi après les activités de l'après-midi. Ces deux temps seront réalisés en groupe unique ou par tranche d'âges et lieux différents suivant les périodes de l'année, le nombre d'inscrits ou l'activité en cours.

VII. LA CHARTE DES RELATIONS

1. La charte des relations avec les enfants et l'équipe d'encadrement

Les relations entre les enfants, les jeunes et l'équipe d'animation seront basées sur le respect mutuel, qui passe par l'encouragement, les approbations, la valorisation, mais aussi la désapprobation et les reproches, les conseils, dans le but de créer une ambiance chaleureuse et attentive. L'équipe d'animation devra établir des règles précises avec les enfants et les jeunes, tout en sachant que cela peut passer par la responsabilisation. En cas de malveillance d'un enfant, d'un jeune ou d'un adulte ; il lui sera demandé réparation.

Règles de vie en collectivité :

Chaque début de semaine de fonctionnement, puis suivant les modalités d'inscription de chaque enfant, les animateurs et les enfants établiront des règles de vie et ce, principalement par groupe d'âges. Après réflexion commune, la validation de ces règles de vie en collectivité se fera par la signature de chacun (ou symbole pour les plus petits). Suivant les actions ou comportements, une valorisation ou au contraire une désapprobation pourra s'opérer en fonction du moment

Ces règles de vie seront mises en forme sous forme d'affiches, agrémentées d'un support photos et/ou de dessins explicatifs faits par les enfants.

Elles seront réétudiées en cas de problèmes survenus ou en cas de besoin pour une juxtaposition avec la réalité du terrain du moment (sorties extérieures, temps baignade, sécurité en déplacement, civisme...)

Les relations entre enfants et jeunes seront favorisées dans un esprit d'ouverture, d'attention aux autres, de respect et d'entraide.

Une « boîte aux lettres » pourra permettre à chacun de communiquer, dans tous les domaines possibles, permettant ainsi de faire part de ses attentes, envies, difficultés...ou simplement « d'envoyer » un message

L'équipe instaurera un climat de convivialité, d'entraide, de confiance, d'écoute, de sécurité afin que les enfants et les jeunes puissent pleinement vivre ce temps de loisirs en collectivité comme un véritable temps de vacances

Les animateurs feront preuve d'autorité envers les enfants en adéquation avec les valeurs éducatives établies. Ils veilleront à ne pas avoir un comportement donnant lieu à une attitude autoritaire dégradante et non justifiée : châtiments corporels, punitions hors cadre des sanctions possibles dans ce type d'accueil, tenue et langage, attitude sexiste, comportements discriminatoires de tous types.

L'équipe affirmera, face aux enfants, sa motivation et son enthousiasme dans l'encadrement et ce, chaque jour.

Les animateurs démontreront aux enfants qu'ils sont bien garants de leur sécurité affective, morale et physique.

Règles de vie et de relation de l'équipe:

Les relations au sein de l'équipe d'animation seront basées sur la franchise, le respect, la solidarité, la confiance mutuelle, la prise de position et l'initiative. Chacun devra faire preuve d'autonomie dans la menée de son action. Cette attitude responsable permettra ainsi de garder un esprit d'équipe et de vie en collectivité en corrélation avec les options pédagogiques.

Ils auront une participation active aux temps de régulation journaliers, aux diverses réunions de préparation avant et pendant le séjour.

Ils seront garants du respect du règlement de l'accueil de loisirs (horaires, locaux, matériels, tenues, toutes formes de produits illicites, alcools et tabac interdits dans l'enceinte de la structure et dans les locaux...) ainsi que des règles de sécurité et lois en vigueur.

2. La charte des relations avec les parents

L'accueil des familles et des enfants se fera de manière la plus active possible afin de rassurer les parents. La prise en charge effective et réelle de leur enfant par l'animateur référent permettra aux parents de se conforter dans leur choix pour ce type de loisirs. Un cahier de communication/correspondance sera à leur disposition sur chaque site et navettes d'acheminement et ce chaque jour.

Les relations avec les familles seront favorisées par une information concernant les actions et activités proposées (planning, menus, proposition de mini séjours, sorties exceptionnelles, recommandations spécifiques...) Ils pourront (s'ils le désirent) participer étroitement à la vie de l'accueil de loisirs, lors de journées exceptionnelles notamment. Leurs suggestions devront être pris en compte, si adaptables au contexte du séjour.

Les animateurs se conformeront au respect des valeurs éducatives des familles dans leur globalité.

Le(s) lieu(x) « point accueil animateur » à Louvarel, à Varennes, à Ste Croix et les passages des navettes de transport sur les communes permettront de rencontrer les parents, d'instaurer une relation de confiance, d'écoute et de prise en considération de leurs attentes, idées et recommandations.

Cela permettra aussi aux animateurs de communiquer avec les familles sur la journée passée de l'enfant, son vécu, les difficultés rencontrées ou son implication et sa participation active à la vie de l'accueil de loisirs.

3. La charte des relations avec les partenaires

La communauté de communes sera avisée du fonctionnement de sa structure : liste des animateurs en fonction/qualifications, nombre de participants inscrits par semaine/séjour, planning d'activités, les activités extérieures, les journées exceptionnelles, les difficultés ou problèmes rencontrés.

- Un bilan quantitatif et qualitatif en fin de période lui sera remis.

Un « Grand Jeu » Inter accueil de loisirs pourra être mis en place, suivant la période, avec d'autres associations locales de loisirs. Il en sera de même lors de manifestations spécifiques pouvant donner lieu à une participation active de la structure enfance jeunesse de la communauté de communes.

Un partenariat sera envisagé avec les artisans locaux, les commerçants, les associations sportives, les pôles de bibliothèque ou tout autre type de découverte du patrimoine local et de l'environnement proche, en fonction de la thématique de la

période. De même, pour les projets jeunes, des partenaires financiers locaux pourront être contactés pour les mises en œuvre de ces derniers (D.D.C.S./ C.D. 71/ CAF 71...)

L'acheminement des enfants et des jeunes du club ados (ou pour les sorties spécifiques) se fera par un transporteur local. Il sera avisé des effectifs complets, par jour de fonctionnement et des éventuelles modifications possibles. L'accueil de loisirs se conformera à la réglementation en vigueur en matière de transport collectif.

VIII. L'EVALUATION

1. L'équipe d'encadrement

Lors de la ou des réunion(s) de préparation mise(s) en place en amont de l'ouverture de l'accueil de loisirs, il sera établi concrètement le rôle de chacun, son implication ainsi que la prise en considération de ses attentes, ses besoins, ses difficultés, ses propres compétences et expériences dans le domaine de l'animation et de menée d'activités. Un accent important sera assuré sur la réglementation et les lois en vigueur, en matière d'encadrement et de sécurité

Les animateurs en situation de stage pratique ou non diplômés recevront le soutien général de l'équipe d'encadrants titulaires et ayant une large expérience dans le domaine de l'animation

Un rôle formateur sera de rigueur afin de permettre aux nouveaux animateurs de mieux appréhender et de se positionner dans cette nouvelle responsabilité, en mettant à profit les conseils ou les éventuelles difficultés rencontrées.

Ils seront soutenus lors de leur menée d'activités, lorsque cela sera nécessaire, par un animateur qualifié ou un membre de l'équipe de direction.

Une vigilance sera portée à leur égard quant à la tranche d'âges choisie au sein du groupe d'enfants, aux activités proposées, à l'entraide et la confiance portées par les autres animateurs

L'équipe de direction veillera à la sécurité morale et physique des animateurs et des stagiaires et des non diplômés plus particulièrement, afin d'agir au plus vite en cas de nécessité. Les animateurs expérimentés seront sollicités afin d'opter pour la même vigilance et bienveillance. Un suivi de l'ensemble des animateurs se fera par la direction afin d'être garant de leurs implications ou de la manière dont ils vivent le séjour au sein de la collectivité.

Une grille d'« évaluation/animateur » permettra à l'animateur, chaque semaine, d'apprécier son implication au sein de l'équipe, d'évaluer de ses actions, ses attitudes et ses démarches éducatives et pédagogiques en conformité avec les options définies dans le document pédagogique de l'accueil de loisirs.

Ces grilles seront interprétées, chaque fin de semaine, par un bilan individuel avec la direction et/ou avec l'équipe d'encadrement suivant le besoin.

Chaque animateur (diplômé, stagiaire ou non diplômé) sera dans l'obligation de présenter, au minimum 1 fois durant le séjour, un Projet Individuel d'Activité qui

sera évalué par un des membres de l'équipe de direction lors de sa menée d'activité. Cela permettra à l'animateur d'évaluer concrètement ses actions éducatives auprès des enfants.

Un bilan de fin de séjour amènera à la notification d'une appréciation de formation BAFA ou CAP petite enfance.

2. L'action et les options éducatives :

Pendant le fonctionnement de l'accueil de loisirs, une réunion de régulation aura lieu chaque fin de journée pour un échange d'observations, une communication d'informations, l'étude de cas spécifiques et pour la mise en place de la journée du lendemain. Chaque membre de l'équipe exposera son point de vue, la façon dont il vit le séjour, ses actions, son évolution, ses problèmes et ses attentes.

Chaque semaine (suivant la période), la réunion aura pour but supplémentaire de mettre en place une évaluation du projet éducatif et pédagogique à l'aide des objectifs mesurables, de recentrer éventuellement certaines actions et de réaliser l'affinement du planning de la semaine suivante, en tenant compte des inscriptions réactualisées chaque fin de semaine.

En fin de séjour (ou par période), une réunion sera programmée afin de permettre à l'équipe d'encadrement de se positionner face aux objectifs éducatifs définis, aux activités et actions ayant été proposées, aux difficultés rencontrées, à l'équipe elle-même. Le bilan final devra permettre une évolution positive des options pédagogiques pour les prochaines ouvertures de l'accueil de loisirs (vacances, mercredis, samedis ou soirées) en mettant à profit les problèmes rencontrés et/ou l'aboutissement des actions réalisées.

Un bilan quantitatif et qualitatif annuel sera remis à la communauté de communes.

Projet pédagogique

Accueil de loisirs sans hébergement 3/11 ans

MONTRET

SOMMAIRE

I Situation initiale	p 59
-----------------------------------	-------------

II Objectifs pédagogiques	p 61
--	-------------

1. Créer un cadre favorisant des activités riches et variées	p 61
2. Permettre à l'enfant d'acquérir une plus grande autonomie	p 61
3. Renforcer les liens avec les familles	p 61
4. Mettre en place des temps d'activités correspondant au rythme de l'enfant	p 62
5. Permettre à l'enfant d'être acteur de ses loisirs	p 62
6. Permettre à l'enfant de découvrir son environnement proche .	p 63
7. Assurer la sécurité physique, morale et affective des enfants .	p 63
8. La journée type	p 65
9. Evaluation et travail d'équipe	p 73
10. Accueil libre	p 74
11. Activités découvertes.....	p 74
12. Accueil d'enfant en situation de handicap	p 75
13. Des projets favorisant le partenariat	p 77
14 La communication	p 78

Ce projet pédagogique est écrit en lien avec le projet éducatif des accueils de loisirs de Bresse Louhannaise Intercom'. Une lecture des deux documents est nécessaire pour une totale compréhension du fonctionnement de l'accueil de loisirs.

Bresse Louhannaise Intercom' est née de la fusion de Cuiseaux Intercom' et Cœur de Bresse, désormais 30 communes et 28539 habitants.

C'est un territoire rural étendu, avec une ville principale de 6350 habitants (Louhans) ; le reste de la communauté de communes se compose de communes petites assez éparses.

La population en progression régulière est vieillissante, tout particulièrement sur Louhans et présente des caractéristiques de fragilité importantes : précarité, familles monoparentales, situations d'isolement, difficultés de mobilité.

Le territoire est pourvu d'équipements et d'infrastructures en faveur des familles, néanmoins sur le secteur Louhannais les structures sont vieillissantes et souvent mal adaptées.

La communauté de communes BLI est un territoire attractif, de nouvelles familles s'installent régulièrement.

Le directeur de la structure est garant du projet pédagogique.

I- SITUATION INITIALE :

Les accueils de loisirs « Bresse Louhannaise Intercom' » se déroulent durant les vacances de toussaint, d'hiver, de printemps et d'été.

Les accueils sont organisés dans les locaux du groupe scolaire de Montret.

Ce local comprend:

- Une salle d'activité
- 3 grandes salles de classe
- Un bloc sanitaire
- Un hall d'accueil
- Un dortoir
- Une salle d'évolution
- 2 cours d'école

- Une salle de cantine
- Une cuisine équipée

Fonctionnement des petites vacances :

L'accueil de loisirs accueille jusqu'à 40 enfants âgés de 3 à 11 ans.

Une garderie sera en fonction à partir de 7h30 dans les locaux de l'accueil de loisirs. Cette garderie permettra aux parents de déposer les enfants en présence d'un animateur jusqu'à l'arrivée du bus. Celle-ci fonctionnera du retour du bus jusqu'à 18h30.

Une seconde garderie sera mise en place à la salle des jeunes de Simard depuis 7h30 jusqu'à l'heure d'arrivée du bus, puis du retour du bus jusqu'à 18h30.

Un des bus communautaire effectuera un ramassage des enfants des Communes de La Chapelle-Naude, Sornay, Vincelles et St Usuge, et de la garderie de Simard en direction de l'accueil de Montret. Le soir les mêmes lieux seront desservis par le bus pour le retour aux familles.

Fonctionnement des grandes vacances :

L'accueil de loisirs accueillera jusqu'à 80 enfants de 3 à 11 ans (maximum 32 enfants de 3-5 ans) et 16 jeunes de 12 à 17 ans (projet spécifique).

Durant les grandes vacances, les locaux seront ouverts dès 7h30.

Deux garderies seront mises en place à Sornay (garderie de l'école) et et Simard (salle des jeunes) ouvertes le matin à 7h30 jusqu'à l'arrivée du bus et le soir de retour du bus jusqu'à 18h30.

Un ramassage en bus sera effectuée sur les communes de La Chapelle Naude, Sornay (garderie), St Usuge, Vincelles,, St Etienne en Bresse, et Simard (garderie).

II- OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

1- Créer un cadre favorisant des activités riches et variées

- Aménager la salle de manière réfléchie afin que les enfants aient envie d'agir : organisation d'espaces d'activités différenciés (coin information, coin dessin, coin lecture, coin jeux de société, coin matériel à disposition des enfants, coin musique...)
- Valoriser le travail des enfants
- Donner aux enfants des objectifs réalisables
- Avoir un discours accessible pour les enfants : utiliser un vocabulaire et un ton sécurisant

2- Permettre à l'enfant d'acquérir une plus grande autonomie

- Autonomiser les enfants : il faut entrer en relation d'aide : ne pas faire à leur place mais leur montrer comment faire.
- Il faut laisser les enfants réfléchir : favoriser les temps de recherche personnelle, de réflexion
- Permettre aux enfants d'acquérir des compétences nouvelles par des activités nouvelles en lien avec leurs capacités
- Organiser des activités en se servant de notre environnement proche afin d'apprendre à l'utiliser
- Permettre aux enfants de gérer un temps seul : ce temps sera préparé par les enfants aidés des animateurs
- Permettre à l'enfant d'expérimenter : permettre à l'enfant de trouver la solution avant que l'animateur n'apporte la réponse par de nouvelles connaissances ou techniques
- Permettre à l'enfant d'avoir des repères stables : par l'élaboration du règlement intérieur, par un aménagement de salle adapté à l'âge des enfants, par des repères temporels
- Organiser en début de séjour un jeu permettant de découvrir les locaux et d'apprendre à connaître ses camarades et l'équipe d'animation

3- Renforcer les liens avec les familles dans un souci de complémentarité vis-à-vis de chaque enfant

- Pendant les temps d'accueil et lors du passage du bus dans les communes : l'animateur devra répondre aux questions des parents, être à leur écoute, expliquer le déroulement de la journée en appuyant sur les intérêts éducatifs et pédagogiques
- Organiser un espace (temps et /ou lieu) d'information au centre de loisirs pour les parents où ils pourront trouver les projets d'activités, l'exposition du travail des enfants

- Permettre, sur certaines activités, la présence des parents pour jouer ensemble
- Permettre à des parents d'animer des activités en fonction de leurs compétences
- Permettre aux parents, par la parole ou par la création d'outils adaptés, d'évaluer le projet centre de loisirs
- Distribuer une fiche de liaison donnant les informations concernant le centre de loisirs
- Organiser des temps conviviaux avec les familles
- Construire un cahier information nous suivant dans le bus, la garderie

4- Mettre en place des temps d'activités correspondant au rythme individuel de chaque enfant, par un fonctionnement adapté

- Pour les plus jeunes : organiser des temps d'activités courts dans une activité construite : faire en sorte que chaque étape technique à passer soit un jeu en soi. Faire qu'entre chaque étape il y ait un moment de détente par des jeux ou des discussions n'ayant aucun rapport avec l'activité principale
- Lors d'activités physiques, prévoir des temps de pause, de récupération (les enfants n'ont pas toujours conscience de leurs limites)
- Permettre à chaque enfant de demander une pause quand il en ressent le besoin
- Permettre à chaque enfant d'aller aux toilettes seul (il devra simplement le signaler à un animateur)
- L'animateur devra se rendre disponible aux différentes sollicitations des enfants pour les aider, répondre à leurs questions, jouer avec eux
- Répondre au besoin des enfants de se dépenser
- Permettre à chaque enfant d'avoir un moment privilégié avec un animateur dans la journée

5- Permettre aux enfants d'être acteurs de leurs loisirs

- Organiser en début de séjour des discussions permettant de recueillir les attentes des enfants
- Associer les enfants à l'établissement du règlement intérieur
- Associer les enfants à l'établissement du barème des sanctions en cas de bêtises
- Profiter des temps de goûter pour évaluer l'après-midi avec les enfants
- Favoriser le besoin d'expression des enfants par un système de poste interne au centre (boîte à idées, boîte à courrier) dont les règles de fonctionnement seront mises en place en partenariat avec les enfants
- Permettre aux enfants d'avoir le choix entre plusieurs activités proposées au même moment

- Permettre aux enfants d'agir seuls (autonomie dans certaines activités, réflexion, expérimentation...)
- Permettre à l'enfant d'être à l'initiative de projets d'activités et dans leurs mises en oeuvre
- Les enfants devront participer au rangement des tables et des ateliers
- Ne pas hésiter à recourir au vote lors de décisions collectives

6- Permettre aux enfants de découvrir leur environnement proche

- Utiliser les richesses du territoire dans nos projets d'activités (aire de loisirs, bois communaux, salle de sports, terrains de sports, personnes ressources...)
- Organiser des jeux permettant la découverte du territoire bressan
- Permettre la découverte de structures de loisirs afin que les enfants et leur famille puissent les réinvestir
- Aller à la rencontre des habitants, des commerçants

7- Assurer la sécurité physique, morale, et affective des enfants

Assurer la sécurité physique

- Respecter les normes d'encadrement en fonction des activités (diplôme, ratio enfants/animateurs)
- Respecter les règlements intérieurs des lieux d'activités
- Visiter les lieux d'activités avant l'animation pour prévenir des risques potentiels
- Elaborer un document montrant la démarche à suivre en cas d'accident
- Organiser des exercices d'évacuation
- Organiser pour les enfants des activités autour des « gestes qui sauvent »
- Compter régulièrement le nombre d'enfants
- Utiliser du matériel adapté à l'âge des enfants
- Placer des grilles devant le chemin d'accès à la salle polyvalente pour limiter l'accès aux voitures
- Dans le bus, les animateurs se placent devant chaque sortie et vérifier que les ceintures sont mises
- Remplir la fiche de soins à chaque intervention

Assurer la sécurité morale et affective

- L'animateur est une personne référence aux yeux des enfants. Il se doit de montrer l'exemple, il doit adapter son langage et son vocabulaire
- Respecter chacun sans distinction de religion, de couleur ou de handicap
- Etre à l'écoute des enfants
- Ne pas prendre partie politiquement : l'animateur doit donner une vision globale de la société en s'appuyant sur les lois de la république

8- La journée type

Horaires	Fonctionnement de la journée « type »	Attitude de l'animateur	Constats
de 7h30 à 9h30	<u>Garderie</u> - L'animateur est à son poste à 7h30 et accueille les familles. Il organise des activités dans l'attente du bus <u>Accueil</u> Répartition des tâches -L'animateur pointe, accueille et répond aux questions des parents, et prend en compte les remarques des parents -L'animateur pour proposer des activités aux enfants. Passage du Bus -Installation des enfants dans le bus au fur et à mesure du trajet du ramassage -Le trajet en bus fait partie intégrante de l'accueil. Arrivée du bus au centre de loisirs -Chaque enfant descend du bus et dépose ses affaires	-Ponctuel -Souriant et reposé -A l'écoute des enfants et des parents -Propose des activités en fonction du désir de chaque enfant, en fonction de leur attitude (endormie, dynamique...) -Contrôle et pointe attentivement les enfants présents et les informations données par les enfants et les parents -Dans le bus l'animateur devra discuter avec les enfants, proposer des chansons. Rappel législatif -Aucun enfant assis sur les sièges avant et sur les sièges devant les portes. Ces places sont occupées par les animateurs -Aucun déplacement	L'accueil : un moment essentiel Le temps d'accueil du matin est un moment charnière entre le famille et le centre de loisirs, c'est un temps de liaison important entre le milieu familial que l'enfant vient de quitter et le centre. La manière dont est vécue cette séparation conditionne la journée de l'enfant au centre, voir le reste de son séjour. Il convient de tout mettre en œuvre pour assurer la sécurité affective de l'enfant. L'enfant va découvrir un environnement inconnu pour lui (le 1^{er} jour), de nouveaux adultes, de nouveaux lieux, de nouvelles règles de vie (qu'il nous aidera à mettre en place). Il est important qu'il puisse se créer des repères dans le temps, l'espace, dans les

	à l'endroit prévu à cet effet accompagné par 1 animateur. - Puis les enfants rejoignent avec les animateurs l'ensemble du groupe pour la « petite discussion » du matin.	dans le bus -Si un enfant est malade dans le bus, il devra être assis devant	relations interpersonnelles (coin de jeux permanents, coin calme...). Ce temps doit permettre à chaque enfant d'arriver et de s'inscrire dans le groupe à son rythme. Certains enfants sont prêts à se lancer dans les jeux ou des activités collectives, d'autres ont besoin de se retrouver au calme, de s'isoler, de finir de se réveiller. Accueillir les enfants, c'est aussi accueillir les parents. Il est important qu'ils aient leur place dans le centre de loisirs.
9h30-11h45	<u>Activités</u> Les enfants sont réunis et les animateurs proposent les activités pour la matinée : activités proposés par les enfants eux-mêmes (prise en compte antérieure de leurs attentes) ou proposés par l'équipe (ateliers découvertes)	- Réfléchir à une activité en fonction du projet des enfants ou en fonction du projet de l'équipe - Définir les objectifs, le contenu, le matériel, les locaux nécessaires...	Les temps d'activités Le jeu est la principale activité de l'enfant. C'est en jouant qu'il découvre son environnement et les possibilités d'agir sur lui. Il ne s'agit pas d'occuper les enfants (ils savent bien le faire seuls), mais de favoriser des temps d'activités riches et variés permettant la

	• Répartition des enfants selon l'activité choisie • L'activité peut être interrompue pour permettre des jeux libres, ou de jouer dehors avant de la continuer • Rangement de l'activité, avec les enfants	• Evaluer son action	construction de repères et la maîtrise de leur environnement. Les temps d'activités répondent à des besoins de natures différentes selon les moments de la journée : l'organisation et les contenus des activités seront différents entre les activités d'accueil et les activités du matin et de l'après midi.
11h45-12h	<u>Petit temps calme-discussion</u> • Pour faire retomber la « pression » avant le repas : discussion sur les activités du matin (bilan) • Passage aux toilettes • Installation aux tables	• « entamer » la discussion • être à l'écoute des enfants	Ces discussions sont un moment privilégié d'expression des enfants, et d'évaluation de l'équipe d'animation.
12h-13h15	<u>Repas</u> Les enfants s'organisent comme ils le souhaitent. Un animateur est responsable pour une ou deux tables.	• Aide auprès des enfants, disponibilité • Engage les discussions	Les temps de repas Ils marquent la fin d'une période d'activité.

	Un « grand » se porte volontaire pour être responsable de table si il y a plus de tables que d'animateurs. Les animateurs lui expliqueront son rôle. • Les plats chauds sont amenés et débarrassés sur les tables, par le personnel de service (grandes vacances), par les animateurs (petites vacances) • En fin de repas, les animateurs et les enfants débarrassent les tables et mettent tout sur le chariot roulant. • Les déplacements aux toilettes durant le repas seront découragés et chaque animateur expliquera pourquoi. • La sortie de la salle de restaurant s'effectuera calmement et de façon organisée pour éviter les bousculades aux lavabos et aux toilettes.	avec les enfants • Importance de l'éducation nutritionnelle : il faut encourager l'enfant à se tenir correctement à table, à utiliser sa serviette, son couteau et sa fourchette, à goûter de tout mais sans trop « forcer » • Permettre une certaine autonomie : donner la possibilité aux enfants d'aller remplir leur corbeille de pain, remplir leur pot à eau et permettre aux enfants de se servir seul et/ou leurs copains	Ces temps doivent être des moments de récupération physique, ils répondent à des besoins physiologiques et ils doivent être des moments de partage et de convivialité.
--	--	---	---

13h15-14h15	<u>Temps calmes</u> • Les règles du temps calme sont expliquées à chaque repas ainsi que les activités possibles • Les enfants se répartissent eux-mêmes dans les différents espaces en fonction de leur désir • Les animateurs se relayeront sur ces temps (30 minutes de présence, 30 minutes de pause). Le rôle de l'animateur est alors : - se déplacer d'un lieu de temps calme à l'autre et voir si tout se passe bien - jouer avec les enfants - discuter avec les enfants - avant la pause, passer dans la salle sieste, pour ramener quelques enfants de la sieste (repos terminé, enfant non enclin au sommeil...) • L'animateur en	• Proposer des activités de temps calmes variées, intérieures et extérieures • Etre actif pendant ces temps qui ne sont pas des temps calmes et reposants pour les animateurs • L'animateur doit être disponible auprès de tous. Son rôle est d'écouter, d'orienter les enfants sur les différents lieux d'activités, de ramener le calme si nécessaire	Le temps calme Chaque enfant a des rythmes qui lui sont spécifiques. Les situations dépendent des déficits cumulés de sommeil, des réveils matinaux liés à des contraintes familiales, des petits déjeuners négligés. Les besoins de repos et de sommeil sont essentiels pour le bon développement physiologique de l'enfant (influence sur le système nerveux, récupération physique). Le jeune enfant ne sait pas obligatoirement évaluer sa fatigue. Il est donc important pour l'animateur, d'être vigilant quant aux indicateurs de lassitude (surexcitation, nervosité, hypersensibilité).
-------------	--	---	--

	pause relaie son collègue en poste • La sieste : pour les enfants de 4 ans qui le désirent ainsi que pour les enfants dont les parents le demandent. Elle se déroulera dans l'espace prévu à cet effet.		Pour les activités se déroulant à l'extérieur, attention au soleil.
14h15-16h20	<u>Activités</u> • Conditions identiques aux activités du matin • Les activités favoriseront : - la participation des enfants (ex : projets d'enfants) - la découverte du territoire et de son potentiel	• Etre imaginatif • Favoriser la concertation • Permettre à l'enfant d'être en situation de responsabilité	
16h20-17h	<u>Goûter</u> • Le goûter s'effectuera par groupe d'activité ; cela donnera l'occasion aux animateurs de dresser le bilan de la journée avec les	• Animateurs à l'écoute des remarques des enfants • Idem remarque repas	Il marque la fin d'une période d'activité. Ces temps doivent être des moments de récupération physique, d'échanges, de discussions, voire de négociation pour la

	enfants. • Un animateur va chercher les différents éléments du goûter avec l'aide de quelques enfants. • Les enfants aident les animateurs à constituer et à distribuer le goûter à leurs camarades • A l'issue du goûter, les animateurs devant prendre le bus réunissent les enfants pour le retour aux points d'accueils ou pour le retour aux familles. Il conduit les enfants au vestiaire afin qu'ils récupèrent leurs affaires. • Chaque animateur s'assure formellement de la présence de tous les enfants présents dans son point d'accueil et au-delà de chacun des enfants devant être présent dans le bus. • Répartition des animateurs : 1	• Chaque animateur veille à ce que tous les enfants récupèrent la totalité de leurs affaires, afin de limiter les oublis, pertes, disparitions, échanges...et donc, « avis de recherche... ». C'est important pour entretenir de bonnes relations avec les parents. C'est une preuve de sérieux. • Vigilance de l'animateur à la montée dans le bus, d'une part des « chamailleries	journée suivante.
--	--	--	--------------------------

	animateur dans le bus, 1animateur qui aide les enfants à monter, 1 animateur qui ferme le groupe. • Départ du bus (première « tournée » : 17h	» pouvant survenir pour des histoires de place, et surtout vigilance de l'animateur à la sortie du bus du fait de la présence de véhicules et de circulation.	
17h-18h30	<u>Accueil du soir</u> • Fonctionnement identique à celui du matin • Attention particulière à la communication avec les parents : - Comment s'est passée la journée de leur enfant ? - S'il a bien mangé, bien dormi, bien joué avec ses copains ? - Les « bêtises » éventuelles - Les affaires spécifiques du lendemain • Fermeture du point d'accueil après départ de tous les enfants (18h30)	• Les attitudes de l'animateur durant l'accueil du matin reste valable le soir. La relation avec les parents est essentielle, le comportement et le vocabulaire utilisé doit rester le plus correct possible. • Se reporter donc au début du présent document	

18h30...	<u>Retour au centre</u> • Réunion de préparation le lundi soir avec la prise en compte des attentes des enfants. • Petit bilan chaque soir et réajustements éventuels pour le lendemain • Réunion bilan le vendredi soir et évaluation collective du projet et du travail de chacun • Rangement des salles et préparation du matériel pour les activités du lendemain.		
----------	---	--	--

9- Evaluation et travail d'équipe

- Une réunion d'évaluation mensuelle (si besoin) sur les pratiques des membres de l'équipe d'animation. Ces réunions se dérouleront sous la forme d'évaluations individuelles ou collectives
- Evaluation des pratiques des animateurs avec les enfants lors du goûter
- Evaluation du projet accueil de loisirs au sein des instances élues dédiées à l'enfance jeunesse (atteint-on nos objectifs ? répondons-nous aux attentes des enfants et des familles ?...)

10-Accueil libre

L'accueil libre, c'est permettre à l'enfant d'organiser son séjour comme il l'entend en toute sécurité en fonction des possibilités qui lui sont offertes en en termes de lieu, de matériel, de règles de vies. L'animateur sera présent pour permettre cela. Il pourra faire des propositions d'activités. L'enfant choisira ou non d'y participer.

L'animateur pourra construire des activités en fonction des attentes des enfants.

11-Activités découvertes

L'objectif de ces ateliers est d'acquérir de nouvelles connaissances par l'intermédiaire d'activités ludiques. Ces activités pourront être initiées par les enfants eux-mêmes (prise en compte de leurs attentes) ou par l'équipe d'animation.

Ces activités découvertes pourront être de plusieurs natures :

- Découverte d'une technique (sport, cuisine...)
- Découverte d'un lieu (le Lac de Laives, la salle de sports de Montret)
- Découverte d'une personne (le Traiteur de Montret)
- Découverte d'un métier (cuisinier)
- Découverte d'une association
- Découverte d'une manifestation...

Ces activités pourront être menées directement par un animateur ou par un intervenant qualifié. Elles pourront se dérouler au centre de loisirs ou à l'extérieur de celui-ci.

Ce sont des ateliers qui se dérouleront sur un après-midi, ou qui demanderont une progression sur plusieurs séances. L'enfant devra alors s'engager à suivre l'ensemble des séances.

Un programme d'ateliers de découvertes sera proposé, affiché. Il est possible que ces ateliers demandent un nombre restreint d'enfants. Un système d'inscription (interne au centre de loisirs) aux ateliers sera donc nécessaire.

Nous nous attacherons à « profiter » des compétences des animateurs présents pour la mise en place de ces ateliers.

12-L'accueil des enfants en situation de handicap

Les loisirs, constituent une rupture, un changement d'habitudes, de rythmes de vie. Ils constituent aussi un espace favorisant les rencontres, les regards différents.

La personne porteuse de handicap, comme tout un chacun, mais en tenant compte de ses besoins, a besoin de profiter de façon maximale de ses loisirs dans un environnement adapté à ses besoins propres mais non spécifique à l'accueil de personnes handicapées.

Pour que l'intégration de la personne porteuse de handicap soit satisfaisante, humainement et matériellement, une coopération est nécessaire à la préparation de ses loisirs.

Les partenaires possibles sont : la personne porteuse de handicap elle-même, un ou des membres de sa famille, une association intermédiaire ou un représentant d'une équipe spécialisée, le pôle ressources handicap.

Les différents partenaires de ce projet doivent pouvoir, avec elle et à partir des demandes, décider du lieu, de la durée ainsi que du type d'activités de l'accueil, anticipant ainsi les éventuels obstacles à la bonne réalisation de l'accueil.

L'intégration pourra être individuelle ou collective avec ou sans personnel d'encadrement spécifique.

12.1. Présentation de différents handicaps

Chaque situation est particulière. Aussi est-il important d'écouter les parents, de noter soigneusement les consignes qu'ils donnent à l'équipe pour la vie quotidienne de leur enfant, de se faire expliquer les raisons de ces consignes pour en mesurer l'importance.

L'enfant handicapé moteur

L'enfant atteint d'une surdité ou d'une déficience auditive

L'enfant aveugle ou déficient visuel

L'enfant handicapé mental

L'enfant polyhandicapé

L'enfant autiste

12.2. Accueil d'un enfant porteur de handicap

Avant l'accueil :

Au moment de l'inscription, pour un meilleur accueil de l'enfant, il est nécessaire que la famille:

- Signale tout problème de santé de son enfant susceptible d'influer sur l'organisation de l'accueil, en précisant le niveau d'autonomie de l'enfant, les aspects qui risquent

une mise en danger de lui-même et des autres et, le cas échéant, le système de communication de l'enfant avec autrui...

- Rencontrer le directeur de l'accueil et puisse ainsi entrer en contact avec lui.

Préparation de l'accueil

Le directeur doit s'informer des particularités générées par la situation de l'enfant. Un système d'échange d'informations avec les parents doit être établi avant l'accueil. Il est essentiel que le dossier soit constitué par le médecin, la famille, ou les personnes assurant le suivi habituel, avec l'aide du médecin traitant.

Il permettra également de mettre en avant les capacités relationnelles, d'autonomie et les centres d'intérêt de l'enfant. Le dossier contiendra notamment un certificat médical précisant toute réserve, inaptitude ou contre-indication.

L'enfant ou le jeune sera impliqué dans la démarche mise en place le concernant suivant ses capacités.

Le directeur doit informer l'équipe d'encadrement des difficultés rencontrées par l'enfant et du type de problèmes que ce dernier est susceptible de rencontrer. Les informations médicales diffusées à l'équipe se limitent à celles nécessaires au fonctionnement de l'accueil (exemple : en cas d'allergies alimentaires, toute l'équipe doit être informée des risques encourus par l'enfant et ceci dès le premier repas).

La confidentialité des informations contenues dans le dossier doit être respectée par toutes personnes en ayant connaissance.

Pendant l'accueil

Dès le début l'accueil, les animateurs devront être sensibilisés aux diverses procédures de la vie quotidienne (appareillage...).

Les consignes sont rappelées en début de l'accueil à l'équipe d'animation. L'équipe d'encadrement doit veiller à respecter le rythme de vie de l'enfant, et prendre les précautions nécessaires dans la vie quotidienne et lors des activités. Elle devra être sensibilisée au suivi du traitement médical (directeur, assistant sanitaire, animateur, selon le cas) ou des précautions à prendre (ensemble de l'équipe). Les informations médicales complémentaires (ordonnance nominative, détaillée, récente, fiche sanitaire...), et les médicaments identifiés et gardés à part, sont transmis à l'assistant sanitaire ou le directeur.

Celui-ci doit s'assurer quotidiennement de la prise des médicaments par l'enfant. En cas de besoin, il doit veiller à ce que l'enfant ait sur lui, lors de randonnées ou de sorties, le traitement à sa portée lorsqu'il s'agit d'automédication (exemple : allergie aux piqûres de guêpe, asthme...). L'attention de l'équipe d'encadrement sera également appelée sur les dangers du soleil (médicaments photo sensibilisants...).

Le traiteur devra anticiper de façon rigoureuse sur la composition des repas en cas d'allergie alimentaire et de régime spécifique.

Les conditions de participation à certaines activités seront déterminées en fonction des recommandations médicales et pratiques. L'animateur sera plus attentif au bien être de l'enfant.

Des consignes précises doivent être données à l'équipe pour l'évacuation des locaux en tenant compte des divers types de déficiences constatées. Il est recommandé, dans la mesure du possible, d'héberger en priorité les mineurs ayant une mobilité réduite à proximité d'une issue de secours adaptée.

Après l'accueil

La fiche sanitaire de liaison et tous les documents sanitaires sont rendus à la famille par le directeur de l'accueil de loisirs, le cas échéant, complétés par des informations médicales.

Le déroulement de l'accueil de l'enfant pourra aussi faire l'objet de remarques, utiles tant pour la famille, que pour l'équipe qui suit l'enfant le reste de l'année.

12.3. Sensibilisation de l'équipe d'animation

L'ensemble du personnel doit être sensibilisé aux difficultés des personnes porteuses de handicap accueillies : problème de repérage dans l'espace, risque lié à la photosensibilisation, régimes (sans sucre...), non compréhension des consignes juxtaposées ou complexes...

Un temps de formation sera mis en place pour permettre à l'équipe d'animation de se sensibiliser et de savoir s'il se sent capable de prendre en charge dans l'accueil des enfants handicapés en structures de loisirs non spécialisées.

13-Des projets favorisant le partenariat

La mise en place de projets partenariaux est un axe de développement des activités proposées à l'accueil de loisirs.

- Un partenariat sera envisagé avec les artisans locaux, les commerçants, les associations sportives/culturelles, les pôles de la bibliothèque intercommunale ou tout autre type de découverte du patrimoine local et de l'environnement proche, en fonction de la thématique de la période.
- Des temps « d'après-midi récréatif/goûter » pendant les petites vacances scolaires seront mis en place avec la maison de retraite Ehpad de Simard afin de promouvoir un lien étroit en matière d'intergénérationnel. Les enfants présenteront des jeux aux résidents qui à leur tour présenteront des jeux aux enfants. Un goûter sera pris en commun enfants/résidents.

- L'ALSH participera aux actions partenariales initiées par les autres services de BLI : chasse aux œufs, concours de soupes, etc

14-Communication

Une stratégie de communication est mise en place par différents vecteurs afin que l'ensemble des familles du territoire puisse être informé :

- Distribution de brochures informatives dans l'ensemble des écoles du territoire
- Communication numérique via le site internet de Bresse Louhannaise Intercom et du groupe facebook de l'accueil de loisirs
- Permanences d'inscriptions et d'informations organisées sur le territoire permettant aux familles de venir s'informer auprès d'un membre de l'équipe d'animation

15-Composition de l'équipe

Encadrement

Afin de répondre aux exigences minima de la collectivité, l'équipe de direction sera composée d'une directrice, d'un adjoint et d'une équipe d'animateurs diplômés BAFA ou équivalent pour au moins 50%, stagiaires de 0 à 50% et éventuellement non diplômés (au maximum 20% de l'équipe) qui assureront l'encadrement des enfants. Ces effectifs seront ajustés en fonction du nombre d'enfants inscrits par jour et/ou par semaine de fonctionnement.

L'effectif d'encadrement est d'1 animateur pour 12 enfants de plus de 6 ans et d'1 animateur pour 8 enfants pour les moins de 6 ans. A partir de 11 ans : 1 animateur pour 12

Pour les services de restauration et d'entretien/hygiène : 1 agent (petites vacances), 2 agents (grandes vacances)

Rôle de chacun

✓ Le rôle du directeur :

Garant du projet éducatif de l'association, de l'application du projet pédagogique et de son évaluation

Rôle formateur auprès des animateurs : responsable des stages pratiques BAFA ou équivalent et de l'évolution du stagiaire (formation, évolution, évaluation) et de l'animateur diplômé

Aide à la mise en place d'activités et à la réalisation de certains projets

Liaisons avec les différents partenaires extérieurs

Organisation et gestion de l'accueil de loisirs

Gestion du budget, tenue de la comptabilité

Responsable de l'ensemble du personnel

Responsable civilement et pénalement des enfants

Garant de la sécurité morale, affective et physique des enfants et des jeunes

✓ **Le rôle du directeur adjoint:**

Cahier des présences/fiches sanitaires

Organisation des plannings « baignade » et animations, sorties

Coordination des différents sites d'accueil (matin/soir)

Coordination et suivi des actions sur les différentes tranches d'âge

Menée journalière des réunions de bilan de fin de journée et conjointement par chaque semaine avec la directrice

Suivi du matériel pédagogique et logistique

Garant de la sécurité morale, affective et physique des enfants et des jeunes

✓ **Le rôle des animateurs :**

Garant de la sécurité morale, affective et physique des enfants et des jeunes

Garant de la préparation et de la concrétisation des activités prévues en tenant compte des envies, besoins et capacités des enfants et des jeunes et du projet de fonctionnement

Capable de prise de position au sein de l'équipe d'encadrement et/ou de la vie en collectivité

Capable d'auto analyse dans ses actions et du réajustement de ses démarches, si nécessaire (outils d'analyses fournis aux animateurs)

✓ **Le personnel d'entretien :**

Garant de l'entretien de tous les locaux et du matériel confiés à cet effet

Respect des règles d'hygiène et de sanitaire, dans le cadre d'une vie en collectivité

✓ **Le personnel de restauration :**

Garant du suivi et entretien de l'espace de réchauffe des repas (normes D.D.S.V.)

Respect des règles d'hygiène et sanitaire des denrées cuisinées, conservation...

Notions en matière d'équilibre alimentaire

Réalisation des menus variés et équilibrés

Respect des régimes alimentaires, allergies...

Projet pédagogique accueil de loisirs 12-17 ans

MONTRET

SOMMAIRE

I. Situation initiale	p 83
------------------------------------	-------------

II. Objectifs pédagogiques	p 83
---	-------------

1. Permettre la pratique de plusieurs activités de loisirs pendant l'été	p 83
2. Faciliter l'accès au service	p 83
3. Créer des moments d'échange et d'écoute	p 83
4. Faire participer les jeunes à la mise en vie de l'accueil	p 83
5. Le jeu comme moyen d'éducation	p 84
6. Passer de bonnes vacances, s'amuser	p 84
7. Les relations interpersonnelles	p 84
8. Evaluation	p 85

La Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom' souhaite développer des actions en faveur des jeunes de 12 à 17 ans sur le secteur louhannais notamment.

La volonté est d'ouvrir les adolescents et les jeunes à de nouvelles pratiques sur leurs temps libres.

La Communauté de Communes propose, dans le cadre de son centre de loisirs, une série d'activités qui s'appuie sur les attentes des jeunes et sur la volonté de l'équipe d'animation.

Enjeux éducatifs :

- Améliorer l'offre éducative et de loisirs aux adolescents sur leur temps de vacances
- Assurer un lien continu entre les adolescents et leur territoire de résidence
- Ouvrir les adolescents à une diversité d'activités de qualité dans différents domaines
- Accompagner les jeunes du territoire dans leurs projets et construire en amont les conditions d'émergence de projets
- Amener les jeunes à prendre part à la vie du territoire

Objectifs opérationnels des ateliers jeunes :

- Accueillir les adolescents durant les vacances d'été et les mercredis après-midi
- Proposer des activités aux adolescents pendant les vacances et les mercredis après-midi
- Utiliser les équipements du territoire
- Associer les adolescents à la construction des propositions et à l'élaboration de projets.
- Apporter un accompagnement dans leur scolarité

Public visé :

- **12/17 ans en priorité (en cas de places vacantes les pré-adolescents de 11 ans peuvent s'inscrire)**

Les spécificités des jeunes de 12 à 17 ans :

C'est un public multiple et complexe qui se caractérise au niveau physiologique et biologique par :

- Un sentiment de malaise, que son corps lui est étranger, d'inesthétisme
- Une auto-dévalorisation
- Des réactions extrêmes (refus de sortir, de se mettre en maillot de bain...)
- Sentiment du ridicule dû à une sensibilité importante à la moquerie
- Réveil des « pulsions » sexuelles

Au niveau intellectuel :

- Capacité de raisonner sur des hypothèses
- Intérêt pour les problèmes philosophiques
- Mais progrès de l'intelligence souvent masqué par l'expression de la crise que traverse le jeune : humeur instable, goûts changeants, contradictions, ambivalence (désir de rejet, assurance et timidité...)

Au niveau social :

- Rejet du monde des adultes et bien sûr des parents
- Besoin d'émancipation, de construction personnelle
- Relation avec les pairs très importante
- Transgression des règles sociales

L'animateur devra donc avant tout travailler sur plusieurs axes :

- Revalorisation du jeune
- Respect de la notion de règle
- Le jeune « acteur » de ses loisirs

Description de l'action :

- Développement du centre de loisirs existant aux 12/17 ans sur la période d'ouverture du centre de loisirs estival.
- Embauche d'un animateur qualifié BAFA supplémentaire permettant l'encadrement d'un groupe de 8 à 12 jeunes
- Proposition d'un planning d'activités après consultation des jeunes
- Aide au déplacement grâce au bus communautaire

- Création d'un accueil de loisirs à vocation loisirs/jeux sportifs et activités nature se déroulant les mercredis après-midi à Montret

I SITUATION INITIALE :

L'accueil de loisirs ados estival se déroule durant la période d'ouverture des accueils de loisirs de l'été.

Chaque activité proposée pourra accueillir jusqu'à 16 jeunes.

Le planning des activités est mis en place par les jeunes et l'animateur territorial tout au long de l'année scolaire.

Les jeunes sont encadrés par deux animateurs sur chaque sortie.

II OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

1 : permettre la pratique de plusieurs activités de loisirs pendant l'été.

La Bresse est relativement éloignée des activités de loisirs estivales et les moyens de locomotion dont disposent les jeunes étant limités, le public jeune a besoin d'aide pour pouvoir accéder à des pratiques de loisirs variées durant l'été.

2 : faciliter l'accès au service

Afin de se rendre aux différents lieux d'activités, un transport est organisé sur le territoire de Bresse Louhannaise Intercom', secteur louhannais.

Deux circuits de ramassage sont définis et 2 véhicules 9 places conduits par les animateurs référents ados effectuent le ramassages dans les lieux et aux heures prévues (horaires et lieux annoncés sur la plaquette de présentation).

3 : Créer des moments d'échange et d'écoute

Les jeunes doivent se sentir en confiance, écoutés, soutenus, conseillés. L'activité doit aussi être un prétexte à la création d'un temps d'échange animateurs/jeunes.

4 : Faire participer les jeunes à la mise en vie de l'accueil, leur donner une place d'acteur et non pas seulement de consommateur

Tout au long de l'année, les ados sont questionnés lors de l'accueil de loisirs des mercredis.

Ils peuvent proposer un ensemble d'activités de loisirs, de découvertes, de projets.

5: Le Jeu comme moyen d'éducation

Les adolescents sont à la recherche (consciente et inconsciente) de règles et de repères. Le jeu (sportif ou non) permet par nature de leur en offrir : en effet la notion de règle permet que l'activité se déroule dans de bonnes conditions, tout comme les règles de la vie en communauté (savoir-vivre, lois...) permettent aux hommes de mieux vivre ensemble.

Respecter les règles, c'est pouvoir jouer. Ne pas respecter les règles, c'est pouvoir être sanctionné (dans le sport, par l'arbitre et le regard de ses coéquipiers).

Accepter la défaite, être humble dans la victoire, aider ses partenaires, développer ses compétences, vouloir progresser, faire des efforts sont autant de valeurs portées par le sport

6 : Passer de bonnes vacances, s'amuser

7 : Les relations interpersonnelles

Les relations entre animateurs

La coordination des tâches et la cohésion entre les animateurs sont nécessaires au développement d'une réelle qualité d'accueil au sein de la structure.

Avant chaque période d'accueil, des réunions sont organisées pour assurer la mise en œuvre et le suivi des différentes actions.

Les relations animateurs/jeunes

Les animateurs sont garants de la sécurité physique, psychologique et morale des jeunes. A l'écoute des adolescents, ils les accompagnent et les guident dans l'élaboration de leurs projets. Ils sont pour une majorité des jeunes des « référents » et doivent, à ce titre, adopter une conduite adéquate et respecter les règlements intérieurs des lieux où nous nous trouvons.

Les animateurs ont à leur disposition les outils de réglementation et de législation concernant l'accueil des mineurs ainsi que des documents spécifiques relatifs à l'animation.

Les relations animateurs/familles

Les animateurs se tiennent à la disposition des parents pour échanger sur leurs attentes et aspirations, le fonctionnement de la structure, les activités et le comportement général de leur(s) enfant(s). Dans le cas de situations difficiles (pour le jeune et/ou sa famille), ils doivent respecter la confidentialité des informations données.

8 : Evaluation

Evaluation quantitative

- le nombre de journées ados, le nombre de journées d'animation
- le nombre de jeunes différents, la mixité
- Le nombre d'inscription par activité

Evaluation qualitative

- l'accueil
- le relationnel entre le groupe d'adolescent entre eux / Entre les membres de l'équipe d'animation / entre l'équipe d'animation et les adolescents / entre les adolescents et les intervenants / entre l'équipe d'animation et les intervenants extérieurs
- le comportement des adolescents
- les discussions formelles et informelles sur leurs ressentis et impressions
- les diverses animations proposées
- la mise en place de projet
- la communication
- les observations lors des repas (temps de préparations, investissements des adolescents, ambiances)
- les retours des parents
- la prise en compte par l'équipe d'animation des idées des adolescents



BRESSE LOUHANNAISE INTERCOM
PROJET PEDAGOGIQUE ACCUEIL DE LOISIRS DES MERCREDIS APRES MIDI

SOMMAIRE

I. Situation initiale	p 88
II. Objectifs pédagogiques	p 88
1. Permettre la pratique de plusieurs activités sportives et nature	p 88
2. Un choix d'activités variées	p 88
3. Faciliter l'accès au service	p 89
4. Créer des moments d'échange et d'écoute	p 89
5. Faire participer les jeunes à la mise en vie de l'accueil	p 89
6. Le jeu comme moyen d'éducation	p 89
7. Les relations interpersonnelles	p 90
8. Evaluation	p 91

I- SITUATION INITIALE :

L'accueil de loisirs ados se déroule tous les mercredis après-midi à la salle de sports intercommunale de Montret. Si le temps le permet nous pouvons bénéficier des infrastructures de la commune de Montret : les terrains de foot et de tennis et des salles de réunions de la mairie de Montret.

Le centre de loisirs accueille jusqu'à 24 jeunes âgés de 10 à 17 ans.

L'accueil est ouvert à partir de 13h30 jusqu'à 16h30.

II OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

1 : permettre la pratique-loisirs de plusieurs activités sportives, nature

Plusieurs sports peuvent se pratiquer dans la salle de sports de Montret :

- Activités de ballon : football en salle, basket, Volleyball, Handball, Flag rugby, Tchoukball, Ballon prisonnier...
- Activités balle raquette : tennis de table, badminton
- Autres activités : Peteca, hockey, ultimate, freesbee golf

Sur les aires de loisirs de la commune de Montret nous pouvons pratiquer :

- Football, Baseball, tennis, pétanque, cerf-volant, boomerang, golf...

De plus, nous avons la volonté de permettre aux adolescents, au retour des beaux jours, de pratiquer la petite randonnée, la pêche, le jeu de piste, la course d'orientation sur la commune de Montret et les communes limitrophes.

Les jeunes aidés des animateurs peuvent également créer un nouveau jeu avec ses règles propres.

2 : Un choix d'activités qui ne se limite pas aux activités physiques et sportives:

Si les activités les plus pratiques à mettre en œuvre sont les activités physiques, puisque notre lieu d'accueil est une salle de sport, nous devons, en lien avec les attentes des jeunes, pouvoir mettre en place d'autre types d'activités comme la découverte de jeux de société, la participation à des manifestations locales, des sorties culturelles...

3 : faciliter l'accès au service

Le service est ouvert de 13h30 à 16h30. Mais les jeunes pourront arriver à l'heure voulue (les bus scolaires peuvent arriver à Montret jusqu'à 14h30) et repartir à l'heure souhaitée (les jeunes peuvent donc avoir une deuxième activité après l'accueil de loisirs).

L'heure de départ doit être confirmée par un parent.

4 : Créer un lieu et un moment d'échange et d'écoute

Les jeunes doivent se sentir en confiance, écoutés, soutenus, conseillés. L'activité doit aussi être un prétexte à la création d'un temps d'échange animateurs/jeunes.

5 : Faire participer les jeunes à la mise en vie de l'accueil, leur donner une place d'acteur et non pas seulement de consommateur

L'accueil des mercredis est avant tout un accueil de loisirs.

Les jeunes choisiront leurs activités. Pour cela ils peuvent passer par la négociation avec les animateurs et entre eux. La négociation est un moyen pour apprendre à faire des concessions, à argumenter ses choix. Ils peuvent aussi utiliser le vote.

Les animateurs feront particulièrement attention à ce que chacun des jeunes présents soit satisfait de son après-midi et que personne ne soit laissé « au bord de la route ».

Ils peuvent jouer le rôle d'arbitre afin de faire respecter les règles.

Ils peuvent également proposer de mettre en place de nouvelles activités. Si celles-ci demandent un investissement financier, ils entrent alors en démarche de projet et devront (accompagnés de l'équipe d'animation) défendre leur projet (motivations, budget) auprès des élus communautaires.

6 : Le Jeu comme moyen d'éducation

Les adolescents sont à la recherche (consciente et inconsciente) de règles et de repères. Le jeu (sportif ou non) permet par nature de leur en offrir : en effet la notion de règle permet que l'activité se déroule dans de bonnes conditions, tout comme les règles de la vie en communauté (savoir-vivre, lois...) permettent aux hommes de mieux vivre ensemble.

Respecter les règles, c'est pouvoir jouer. Ne pas respecter les règles, c'est pouvoir être sanctionné (dans le sport, par l'arbitre et le regard de ses coéquipiers).

Accepter la défaite, être humble dans la victoire, aider ses partenaires, développer ses compétences, vouloir progresser, faire des efforts sont autant de valeurs portées par le sport

L'objectif de cet accueil n'est pas de mettre en place des entraînements sportifs pour accéder au haut niveau. C'est avant un lieu d'échange, d'éducation, de loisirs qui peut demander un apprentissage de règles, de techniques, de savoir être pour s'amuser et apprendre ensemble.

7 : Les relations interpersonnelles

Les relations entre animateurs

La coordination des tâches et la cohésion entre les animateurs sont nécessaires au développement d'une réelle qualité d'accueil au sein de la structure.

Avant chaque période d'accueil, des réunions sont organisées pour assurer la mise en œuvre et le suivi des différentes actions.

Les relations animateurs/jeunes

Les animateurs sont garants de la sécurité physique, psychologique et morale des jeunes.

A l'écoute des adolescents, ils les accompagnent et les guident dans l'élaboration de leurs projets. Ils sont pour une majorité des jeunes des « référents » et doivent, à ce titre, adopter une conduite adéquate et respecter les règlements intérieurs des lieux où nous nous trouvons.

Les animateurs ont à leur disposition les outils de réglementation et de législation concernant l'accueil des mineurs ainsi que des documents spécifiques relatifs à l'animation.

Les relations animateurs/familles

Les animateurs se tiennent à la disposition des parents pour échanger sur leurs attentes et aspirations, le fonctionnement de la structure, les activités et le comportement général de leur(s) enfant(s). Dans le cas de situations difficiles (pour le jeune et/ou sa famille), ils doivent respecter la confidentialité des informations données.

8 : Evaluation

Evaluation quantitative

- le nombre de journées d'enfants, le nombre de journées d'animation
- le nombre de jeunes différents, la mixité
- le nombre de projets mis en place

Evaluation qualitative

- l'accueil
- le relationnel entre le groupe d'adolescents entre eux / entre les membres de l'équipe d'animation / entre l'équipe d'animation et les adolescents / entre les adolescents et les intervenants / entre l'équipe d'animation et les intervenants extérieurs
- le comportement des adolescents
- les discussions formelles et informelles sur leurs ressentis et impressions
- les diverses animations proposées
- la mise en place de projet
- la communication
- les observations lors des repas (temps de préparation, investissement des adolescents, ambiances)
- les retours des parents
- la prise en compte par l'équipe d'animation des idées des adolescents

ANNEXE

III Tarifs

1. les tarifs de l'accueil de loisirs 3/11 et 11/13 ans de Louvarel

Les tarifs de l'accueil de loisirs 3/11 ans et Club Ados d'été 11/13 ans sont calculés en fonction du quotient familial CAF ou MSA des familles:

Tranches de QF CAF (en €)	Tarif journée avec repas (en €)	Tarif 1/2 journée sans repas (en €)	Forfait semaine avec repas (en €)
< 500	6.00	2.07	27.68
501 à 600	7.20	2.47	33.20
601 à 655	8.64	2.97	39.80
656 à 720	10.37	3.57	47.79
721 à 810	12.44	4.28	57.33
811 à 1 000	14.93	5.13	68.82
> 1 000	15.50	5.48	71.54

- **Réduction (hors repas)** de 10% pour le 2^{ème} enfant, 20% à partir du 3^{ème} enfant inscrit sur journée/ ½ journées et/ou forfait semaine. Les aides journalières d'un comité d'entreprise sont déductibles sur présentation d'une attestation.
- **Tarif repas : 4.00 €**
- Le règlement de la prestation se fait à réception de la facture, au Trésor Public à Louhans pour le secteur Cuiseaux, en régie directe pour le secteur Louhannais, par chèque(s) bancaire(s) et/ou chèque ANCV, tickets CESU et/ou espèces.

2 Les tarifs de l'accueil de loisirs 13/17 ans secteur Cuiseaux:

Forfait annuel d'adhésion de **35,00€ pour les résidents du territoire** (réductions de 10% pour le 2^{ème} enfant de la même famille et 20% à partir du 3^{ème} enfant).

De plus, la contribution des familles s'élève à 50% du prix de la prestation spécifique programmée si participation du jeune à l'activité (sortie sportive, culturelle, repas...). Bresse Louhannaise Intercom' prend à sa charge le reste du coût financier de l'activité spécifique.

3 Les tarifs de l'accueil de loisirs 11/17 ans secteur Louhannais

Activités jeunes l'été	11 – 17 ans	A l'activité	En fonction de l'activité, tarif défini par délibération spécifique
---------------------------	----------------	-----------------	--

Exemple de l'été 2018 (prix en euros) :

Animation	Tarifs	
	Tarifs QF <1000	Tarif QF 1000 et au-dessus
Karting	32	33
Tournoi Laser Game Chalon	10	11
Laser Game Lons	15	16
Accrobranche	16	17
Tournoi ping-pong	1	2
Touroparc	15	16
Walibi*	25	26
Journée 1055 Pure mission, repas, laser gamex2	32	33
Journée 1055 Bowling, repas, mini golf, laser game	29	30
Découverte de l'animation	1	2
Parc des Combes	14	15
SH'BOOM (bubble foot, foot dart, snookball)**	13	14
Baseball	1	2
Super Jump XL	9	10
Patin à glace	7	8
accroviaduc	19	20
Journée Kayak	23	24
Journée magie	5	6
Bowling	12	13

l'accueil de loisirs jeunes des mercredis à Montret

Un forfait trimestriel est appliqué aux familles en fonction de leur quotient familial.

QF en €	Tarif par ½ journée	Tarif au trimestre (x 11 ½ journées/ trimestre)
0 à 500	1.00 €	11 €
501 à 600	1.20 €	13.20 €
601 à 655	1.44 €	15.84 €
656 à 720	1.73 €	19.03 €
721 à 810	2.08 €	22.88 €
811 à 1000	2.50 €	27.50 €
+ de 1000	3.00 €	33 €

. les tarifs de l'accueil de loisirs 4-11 ans de Montret

Les tarifs de l'accueil de loisirs 4/11 ans sont calculés en fonction du quotient familial CAF ou MSA des familles:

Tranches de QF CAF (en €)	Tarif journée avec repas (en €)	Forfait semaine de 5 jours	Forfait semaine de 4 jours (jour férié)
< 500	6.00	30.00	22.14
501 à 600	7.20	36.00	26.56
601 à 655	8.64	43.20	31.84
656 à 720	10.37	51.85	38.23
721 à 810	12.44	62.20	45.86
811 à 1 000	14.93	74.65	55.06
> 1 000	15.50	77.50	57.23

- **Réduction** de 10% pour le 2^{ème} enfant, 20% à partir du 3^{ème} enfant inscrit .Les aides journalières d'un comité d'entreprise sont déductibles sur présentation d'une attestation.
- Le règlement de la prestation se fait à réception de la facture, au Trésor Public à Louhans pour le secteur Cuiseaux, en régie directe pour le secteur Louhannais, par chèque(s) bancaire(s) et/ou chèque ANCV, tickets CESU et/ou espèces.